



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES
VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE
RUE DE L'EAU ET DES ENFANTS – 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE**

COMITÉ SYNDICAL N° 235 DU MERCREDI 28 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 1

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Commune d'ÉZANVILLE)

Informations préliminaires :

Projection d'une vidéo : « Bois mort, dendro-micro-habitats et biodiversité »

Guy MESSAGER précise que lors des bureaux syndicaux, des vidéos de ce type sont diffusées pour les Élus. Ce sont des visionnages sur certains thèmes d'actualités, en lien avec notre quotidien.

Il indique également qu'à la fin de la séance un point sera fait sur l'émission cash investigation qui évoquait la situation de la SAUR pour la gestion de l'eau potable et le SIAAP pour la partie eaux usées.

Guy MESSAGER fait l'appel. Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Guy MESSAGER

1. Nomination du secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiqué également au sein de l'article 13 du règlement intérieur du comité du syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme (...) un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

Sur proposition du Président, David DUPUTEL, délégué titulaire de la commune de SAINT-WITZ est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical n° 234 du mercredi 7 mars 2018.

L'article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du 7 mars 2018 a été validé par Karine BOZZINI-GAILLARD, secrétaire de séance, déléguée de la commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES.

Le Comité Syndical, à l'**unanimité des suffrages**, adopte le Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 mars 2018 et autorise le Président à signer tout acte à ce procès-verbal.

3. Signature du procès-verbal de la séance n° 235 du mercredi 28 mars 2018.

Il est demandé aux membres présents de signer la dernière page du procès-verbal de la séance du jour (article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat).

Après accord de l'ensemble des membres présents, la feuille de signatures du procès-verbal du jour peut-être signée.

4. Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président.

En application de l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- Marchés Publics :

1. Décision du Président n° 18/004 : Signature du marché public de prestation de services pour des missions de conseils de suivi en matière d'assurances et de sinistres avec le Cabinet RISQUASSUR, pour un montant annuel de 2 916,67 € HT et pour une durée d'un an.
Transmise au contrôle de légalité le 20 mars 2018 et affichée le 20 mars 2018.
2. Décision du Président n° 18/005 : Signature du marché public de prestation de services pour le traitement des réponses au DT-DICT et accès à une plateforme dématérialisée pour les déclarations de projets et de travaux avec l'entreprise SOGELINK, pour un montant total de 14 350,00 € HT et une fin de marché au 31 décembre 2018.
Transmise au contrôle de légalité le 20 février 2018 et affichée le 20 février 2018.
3. Décision du Président n° 18/006 : Signature du marché public de prestation de services pour la fourniture de services de communications électroniques pour la télégestion des équipements automatisés du SIAH avec l'entreprise ORANGE, pour un montant annuel de 33 879,00 € HT et une fin de marché au 31 décembre 2020.
Transmise au contrôle de légalité le 9 mars 2018 et affichée le 12 mars 2018.

- Mutations foncières :

4. Décision du Président n° 18/007 : Signature des conventions d'occupation temporaire pour la pose de piézomètres sur la parcelle AW n° 114 avec la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et les parcelles AE n°s 7, 24 et 45 avec la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE. Il n'est pas convenu de versement de redevance pour ses conventions d'occupation.
Transmise au contrôle de légalité le 8 mars 2018 et affichée le 8 mars 2018.
Décision du Président n° 18/008 : Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 15 sise Rue Boris Vian, appartenant à la commune de DOMONT, au profit du SIAH, pour une surface de servitude de 223 m², au prix de 1,00 €, conforme à l'avis de France Domaine.
Transmise au contrôle de légalité le 8 mars 2018 et affichée le 8 mars 2018.
5. Décision du Président n° 18/009 : Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 14 sise Rue Boris Vian sur le territoire de la commune de DOMONT, appartenant à Monsieur et Madame GAROT, au profit du SIAH, pour une surface de servitude de 31 m², au prix de 1,00 €, conforme à l'avis de France Domaine.
Transmise au contrôle de légalité le 8 mars 2018 et affichée le 8 mars 2018.

B. FINANCES

Rapporteur : Guy MESSAGER

5. **Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du compte administratif relatif au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.**

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

[Les Élus donnent leur accord pour désigner Anita MANDIGOU, sur proposition du Président.](#)

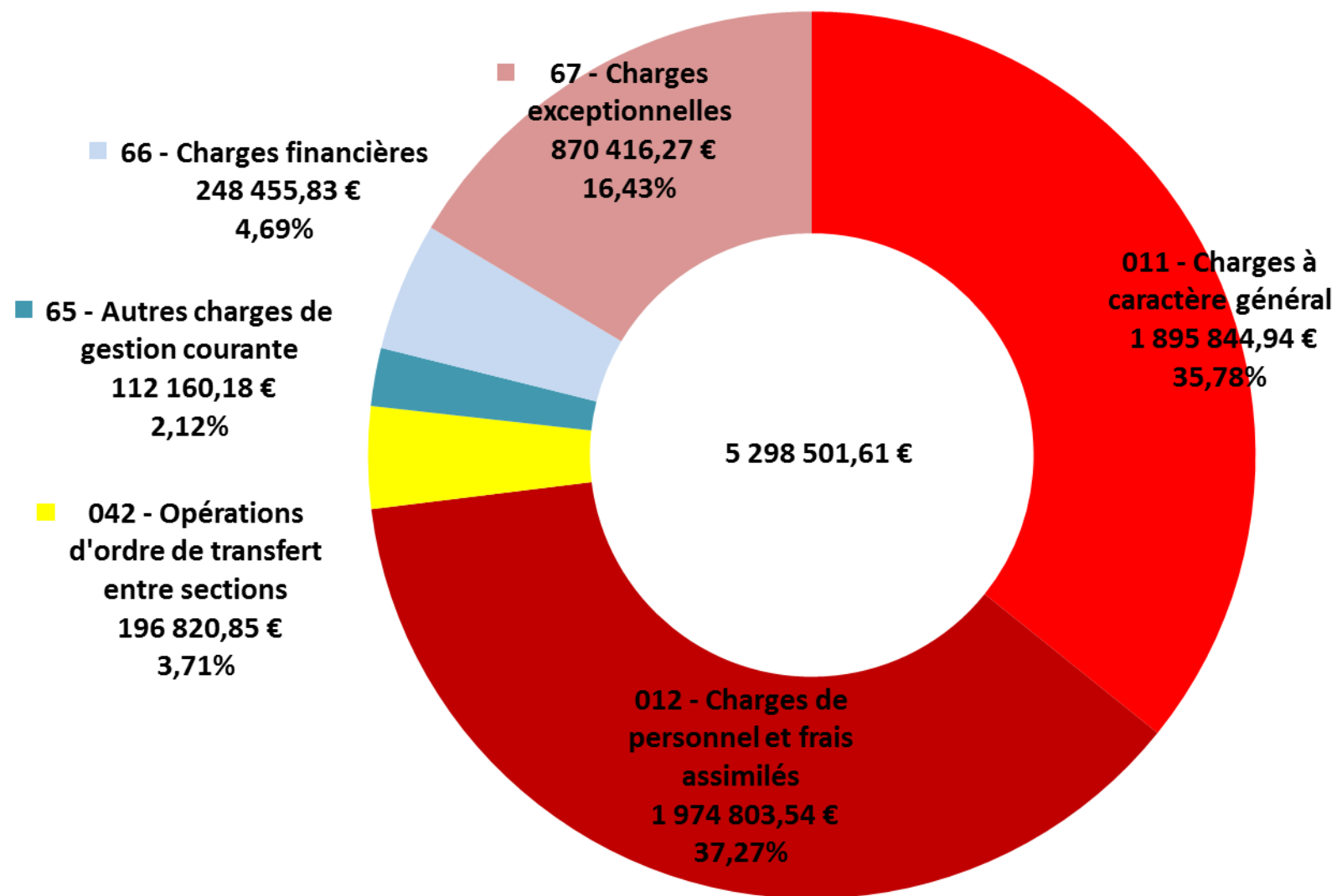
Le Comité Syndical, à l'**unanimité des suffrages**, désigne Anita MANDIGOU en tant que Présidente pour procéder au vote du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du compte administratif relatif au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

B.1. BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES ET GÉMAPI**6. Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.****La section de fonctionnement**

	BUDGET 2017	REALISE 2017	% de Réalisé
▣ Fonctionnement			
▣ Dépenses	13 947 762,00 €	5 298 501,61 €	37,99%
011 - Charges à caractère général	3 016 632,00 €	1 895 844,94 €	62,85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 049 000,00 €	1 974 803,54 €	96,38%
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	99,99%
65 - Autres charges de gestion courante	160 100,00 €	112 160,18 €	70,06%
66 - Charges financières	254 437,00 €	248 455,83 €	97,65%
67 - Charges exceptionnelles	875 200,00 €	870 416,27 €	99,45%
▣ Recettes	13 947 762,00 €	10 895 378,54 €	78,12%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 803 000,00 €	1 509 066,66 €	83,70%
73 - Impôts et taxes	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €	97,18%
74 - Dotations, subventions et participations	184 350,00 €	175 900,00 €	95,42%
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	525 384,97 €	10507,70%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €	100,00%
013 - Atténuations de charges	9 120,41 €	47 223,57 €	517,78%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €	0,00%

Résultat Cumulé de Fonctionnement (excédent) = 8 694 543,52 €

CA 2017 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2017	REALISE 2017
Fonctionnement		
Dépenses	13 947 762,00 €	5 298 501,61 €
011 - Charges à caractère général	3 016 632,00 €	1 895 844,94 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	0,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	12 609,20 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	361,15 €
61521 - Terrains	310 000,00 €	211 002,17 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	1 140 736,00 €	628 797,46 €
6156 - Maintenance	76 800,00 €	79 965,54 €
617 - Etudes et recherches	191 436,00 €	72 350,91 €
6226 - Honoraires	36 000,00 €	49 226,69 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	2 340,09 €
6228 - Divers	158 140,00 €	138 836,14 €
6231 - Annonces et insertions	41 650,00 €	25 418,45 €
6262 - Frais de télécommunications	53 000,00 €	48 566,20 €
63512 - Taxes foncières	5 000,00 €	1 942,00 €
60622 - Carburants	25 000,00 €	36 352,82 €
60631 - Fournitures d'entretien	3 500,00 €	547,38 €
60636 - Vêtements de travail	6 000,00 €	135,11 €
6064 - Fournitures administratives	8 800,00 €	10 629,52 €
6068 - Autres matières et fournitures	13 000,00 €	8 492,55 €
6132 - Locations immobilières	32 200,00 €	10 524,84 €
6135 - Locations mobilières	148 800,00 €	101 242,07 €
61551 - Matériel roulant	0,00 €	19 836,40 €
61558 - Autres biens mobiliers	6 000,00 €	0,00 €
6161 - Assurance multirisques	162 000,00 €	100 593,82 €
6182 - Documentation générale et technique	2 000,00 €	6 297,26 €
6184 - Versements à des organismes de formation	60 000,00 €	55 992,55 €
6188 - Autres frais divers	123 550,00 €	78 067,42 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	6 000,00 €	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	1 800,00 €	0,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	15 100,00 €	14 097,60 €
6237 - Publications	243 520,00 €	101 043,62 €
6238 - Divers	1 000,00 €	0,00 €
6244 - Transports administratifs	19 800,00 €	13 991,45 €
6256 - Missions	3 000,00 €	4 381,92 €
6257 - Réceptions	53 000,00 €	28 045,22 €
6261 - Frais d'affranchissement	22 000,00 €	18 947,44 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	8 000,00 €	1 445,62 €
63513 - Autres impôts locaux	12 000,00 €	11 618,48 €
6358 - Autres droits	1 000,00 €	0,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00 €	1 054,35 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	909,00 €
6251 - Voyages et déplacements	0,00 €	182,50 €

L'article 61521, pour un montant de 211 002,17 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 615232, pour un montant de 628 797,46 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage (246 403,13 €), d'inspections télévisées (48 167,39 €), de bennes-déchets verts (13 659,94 €) et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus (320 567 €)

Les budgets de la Communication et de l'Administration Générale précédemment inscrits sur le budget annexe aux usées représentent respectivement 235 955,86 € et 629 141,83 €.

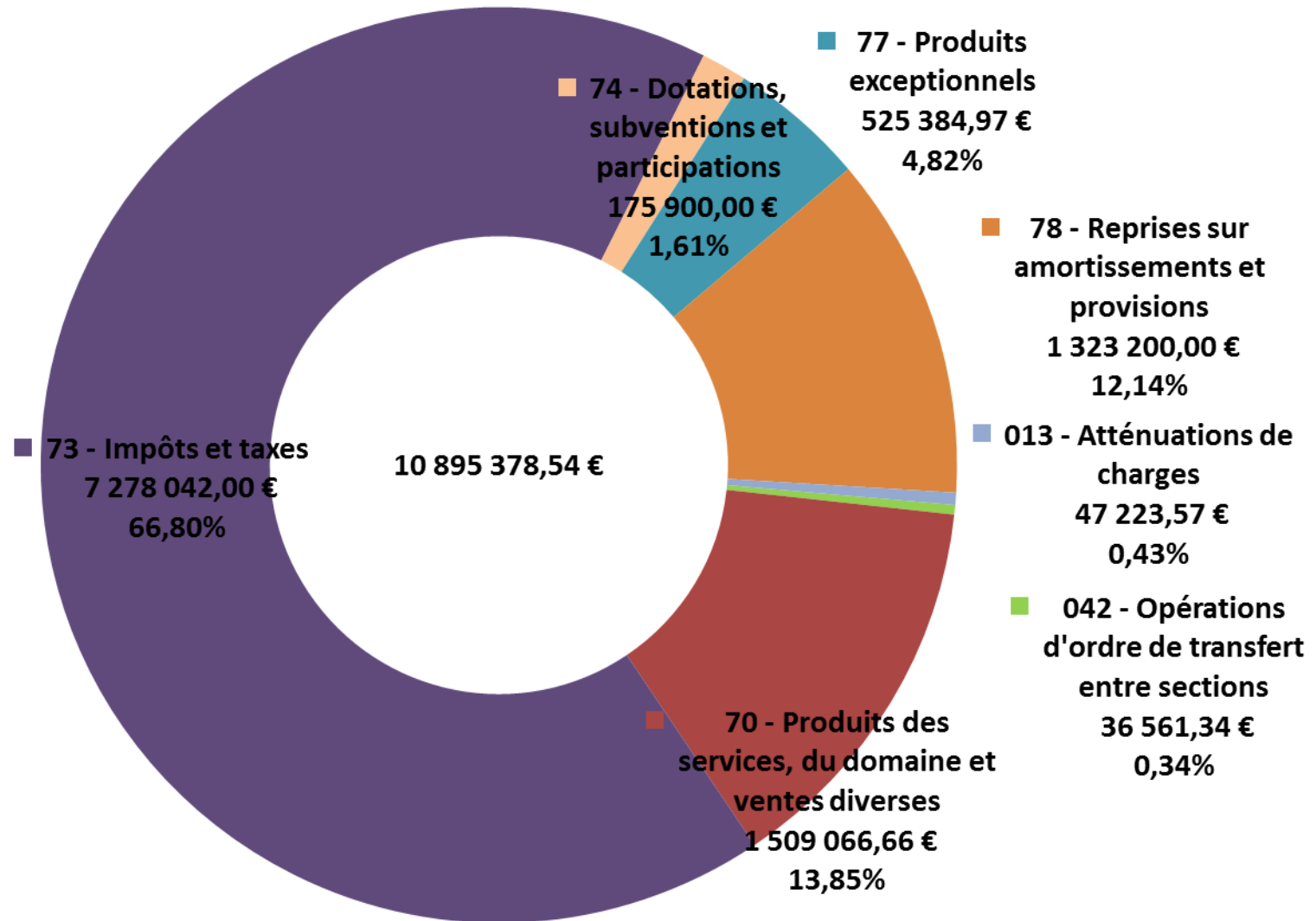
L'article 6135 comprend notamment les frais de location de véhicules pour 86 821,18 €, de photocopieur pour 12 649,69 €.

	BUDGET 2017	REALISE 2017
Fonctionnement		
Dépenses	13 947 762,00 €	5 298 501,61 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 049 000,00 €	1 974 803,54 €
6218 - Autre personnel extérieur	15 000,00 €	11 084,50 €
6331 - Versement de transport	19 500,00 €	19 496,78 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00 €	4 907,93 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 700,00 €	16 096,74 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	3 000,00 €	2 944,52 €
64111 - Rémunération principale	1 463 000,00 €	764 594,44 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	42 039,51 €
64118 - Autres indemnités	0,00 €	346 937,97 €
64131 - Rémunérations	0,00 €	243 121,23 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 000,00 €	197 169,63 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	233 000,00 €	247 853,61 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00 €	11 317,41 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 000,00 €	3 241,06 €
6478 - Autres charges sociales diverses	9 300,00 €	8 038,55 €
6488 - Autres charges	49 200,00 €	55 959,66 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	196 831,00 €	196 820,85 €
65 - Autres charges de gestion courante	160 100,00 €	112 160,18 €
6531 - Indemnités	92 212,00 €	87 070,69 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	553,32 €
6541 - Créances admises en non-valeur	15 000,00 €	0,00 €
657363 - SPA	30 000,00 €	16 756,02 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000,00 €	3 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite	0,00 €	4 780,15 €
6542 - Créances éteintes	15 000,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	254 437,00 €	248 455,83 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	264 000,00 €	258 846,68 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-9 563,00 €	-10 390,85 €
67 - Charges exceptionnelles	875 200,00 €	870 416,27 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	870 200,00 €	866 279,57 €
6743 - Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	5 000,00 €	0,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	4 066,05 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	70,65 €

La somme de 16 756,02 € indiqué dans l'article 657363 reflète la participation du SIAH au budget du SAGE.

Le montant de 866 279,57 € à l'article 6718 correspond aux 700 000 € versés dans le cadre du contentieux de la SADIM et pour 166 279,57 € pour le reversement aux Communes du solde des conventions d'entretien.

CA 2017 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes de Fonctionnement



Les recettes (détail par article budgétaire)

	BUDGET 2017	REALISE 2017
Fonctionnement		
Recettes	13 947 762,00 €	10 895 378,54 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €
7811 - Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	36 562,00 €	36 561,34 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 803 000,00 €	1 509 066,66 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 103 000,00 €	1 057 342,17 €
70845 - Aux communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	700 000,00 €	451 724,49 €
73 - Impôts et taxes	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	184 350,00 €	175 900,00 €
74748 - Autres communes	109 811,00 €	104 778,00 €
74758 - Autres groupements	74 539,00 €	71 122,00 €
744 - FCTVA	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	525 384,97 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	519 556,97 €
7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00 €	5 828,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €
013 - Atténuations de charges	9 120,41 €	47 223,57 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9 120,41 €	47 223,57 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €

Un délégué lève la main pour prendre la parole. Guy MESSAGER, avant de la lui accorder, indique qu'il serait souhaitable, qu'avant chaque intervention, que les intervenants mentionnent leur nom ainsi que la commune. Cela est plus pratique pour le travail administratif qui va suivre, notamment la rédaction du procès-verbal.

Jean-Claude BARRUET, Délégué Titulaire de la commune de MAREIL-EN-FRANCE, demande où se trouve la colonne pour la GÉMAPI dans le tableau présenté, si c'est la colonne n° 74 ou 73.

Anita MANDIGOU répond qu'il s'agit bien de la colonne n° 74 et précise qu'il y a le FCTVA et les subventions indiquées, c'est la raison pour laquelle on ne retrouve pas les mêmes montants.

L'article 70841 pour 1 057 342,17 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de personnel entre les budgets.

L'article 70872 pour 451 724,49 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de l'administration générale et la communication entre les budgets.

Les centimes syndicaux (l'article 73111 + l'article 74748 pour les participations budgétisées + Article 74758 CA Plaine Vallée) s'élèvent à 7 453 942 €.

L'article 7718, d'un montant de 519 556,97 € traduit pour l'essentiel les recettes liées au solde des conventions d'entretien.

Le montant de 1 323 200 € correspond à la reprise sur provision constituée dans le cadre du contentieux de la SADIM.

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 47 223,57 €.

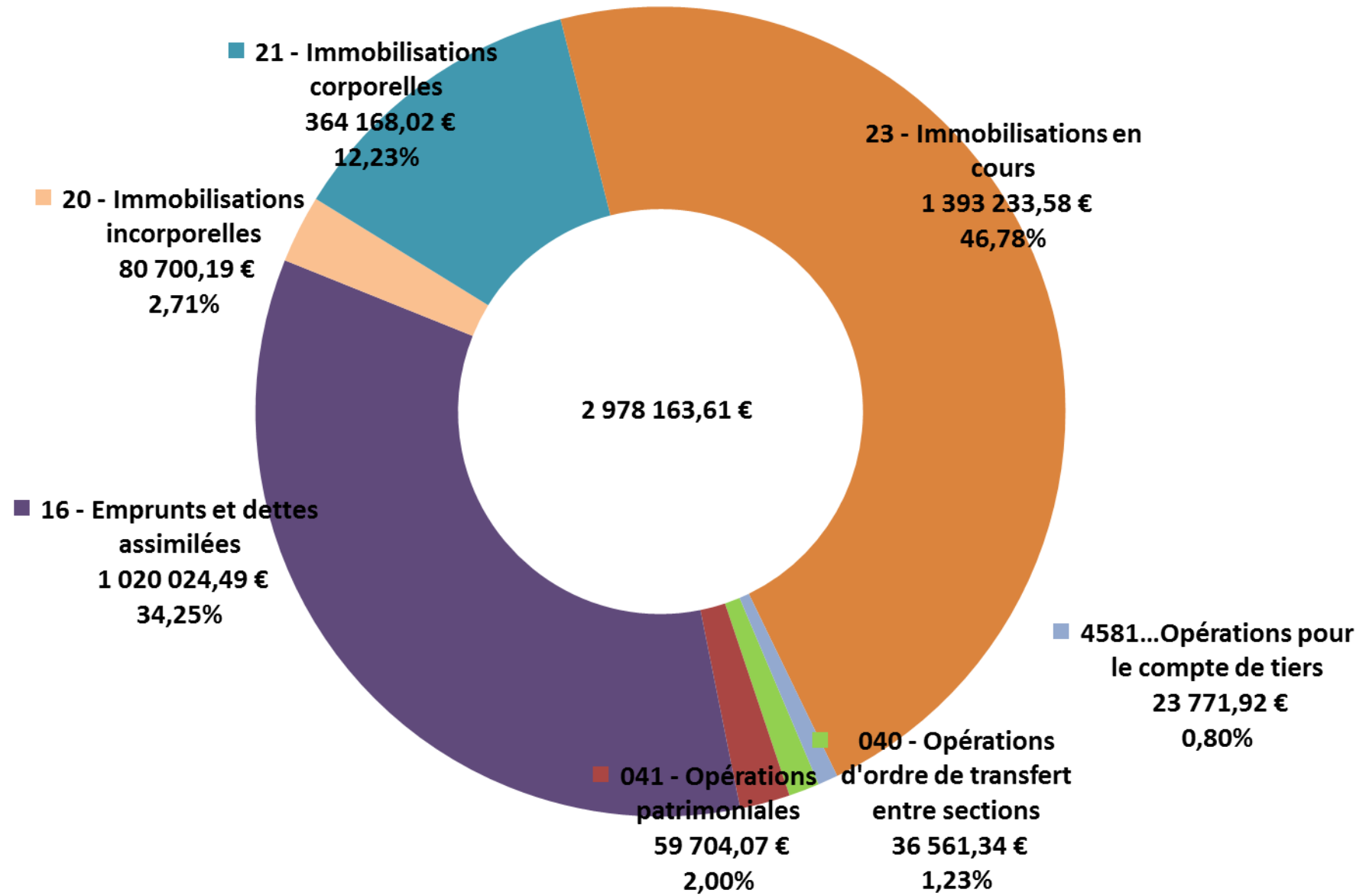
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2017	REALISE 2017	% de Réalisé	RAR
Investissement				
Dépenses	17 544 675,00 €	2 978 163,61 €	16,97%	3 609 379,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	59,70%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	97,48%	
20 - Immobilisations incorporelles	727 394,80 €	80 700,19 €	11,09%	77 716,20 €
21 - Immobilisations corporelles	630 051,74 €	364 168,02 €	57,80%	63 945,02 €
23 - Immobilisations en cours	14 407 544,20 €	1 393 233,58 €	9,67%	3 123 291,96 €
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	37,34%	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	0,15%	226 400,00 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	20,20%	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	0,00%	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	0,26%	117 354,36 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	20,37%	671,80 €
Recettes	17 544 675,00 €	8 444 828,55 €	48,13%	344 426,16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	0,00%	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	99,99%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	59,70%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 153 230,72 €	7 803 823,49 €	95,71%	
13 - Subventions d'investissement	305 113,00 €	348 199,25 €	114,12%	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	2 417,55 €	#DIV/0!	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	86,68%	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	0,00%	226 400,00 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	14,09%	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	0,00%	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	1,87%	117 354,36 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	38,59%	671,80 €

Résultat Cumulé d'Investissement (excédent) = 6 263 843,96 €

CA 2017 Eaux Pluviales - GEMAPI - Dépenses d'Investissement



Les dépenses par article budgétaire.

	BUDGET 2017	REALISE 2017	RAR
Investissement			
Dépenses	17 544 675,00 €	2 978 163,61 €	3 609 379,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	36 562,00 €	36 561,34 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	6 000,00 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	34 000,00 €	0,00 €	
1312 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	60 000,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	
1641 - Emprunts en euros	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	
20 - Immobilisations incorporelles	727 394,80 €	80 700,19 €	
2031 - Frais d'études	712 794,80 €	31 566,58 €	77 716,20 €
2051 - Concessions et droits similaires	14 600,00 €	49 133,61 €	
21 - Immobilisations corporelles	630 051,74 €	364 168,02 €	
2111 - Terrains nus	0,00 €	95 739,60 €	
21318 - Autres bâtiments publics	3 000,00 €	0,00 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 000,00 €	0,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	455 384,74 €	131 936,88 €	
21538 - Autres réseaux	0,00 €	28 770,26 €	55 931,87 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	69 567,00 €	47 158,80 €	4 820,52 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	69 400,00 €	46 514,22 €	3 192,63 €
2184 - Mobilier	4 200,00 €	3 624,00 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles	22 500,00 €	10 424,26 €	
23 - Immobilisations en cours	14 407 544,20 €	1 393 233,58 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 392 961,08 €	1 384 385,08 €	3 123 291,96 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	7 014 583,12 €	0,00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	8 848,50 €	
2316 - Restauration des collections et oeuvres d'art	0,00 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	226 400,00 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	117 354,36 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	671,80 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 020 024,49 €.

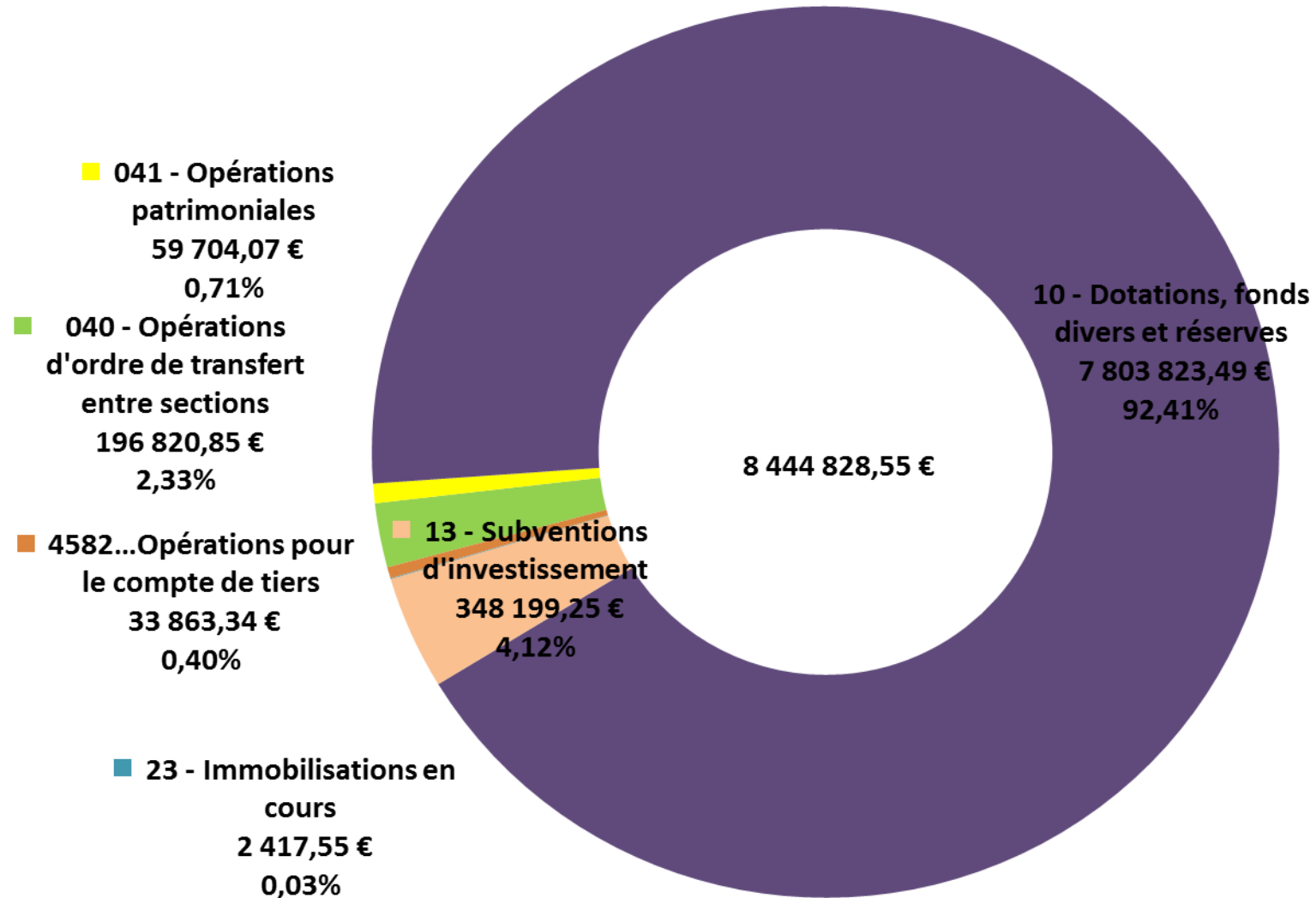
Les dépenses liées opérations sous mandat (compte 458....) s'élèvent à 23 771,92 €.

Les principales dépenses d'investissement concernant les travaux relatifs au patrimoine intercommunal sont les suivantes :

	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR
10GO484	3 110 391,60 €	785 797,61 €	1 717 739,00 €
GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 110 391,60 €	681 209,51 €	1 717 739,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	8 848,50 €	
2111 - Terrains nus	- €	95 739,60 €	
11ECO363	75 000,00 €	33 708,17 €	
Travx hydro Luat Ecouen			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00 €	33 708,17 €	
11LOGO372C	358 569,04 €	49 759,43 €	90 000,00 €
Louvr-gouss-BR-telegest-BORville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	358 569,04 €	49 759,43 €	90 000,00 €
12BAIL465B	60 480,00 €	- €	
BAILLET recalibr rû Montsout			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 480,00 €	- €	
12BOUF463B	162 497,60 €	51 867,19 €	
BOUFFEMONT BR Charriere			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	162 497,60 €	51 867,19 €	
12CHEN420	12 600,00 €	- €	
RECALIB RU MICHELETTE CHENNEVIER			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	12 600,00 €	- €	
12LOUV475	28 980,00 €	- €	
RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 980,00 €	- €	
12STBR478B	3 600,00 €	- €	
LES TILLEULS ST BICE annulée			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 600,00 €	- €	
12VEM488	104 557,84 €	9 006,00 €	
COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	104 557,84 €	9 006,00 €	
14ARN489	38 200,00 €	5 070,00 €	
Arnouville - Garges Amé Petit Ro			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	38 200,00 €	5 070,00 €	
14LOUV490	20 000,00 €	- €	
LOUVRES DEVOIEMENT DU RESEAU DE LA GARE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	- €	
15ARN489B	227 500,00 €	- €	
Arnouville - parc arnouville Est			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	227 500,00 €	- €	
15PUIS403B	- €	110 480,67 €	
Bas retenue Puiseux en France			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	110 480,67 €	
15THI495	180 125,00 €	14 325,00 €	118 800,00 €
LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	180 125,00 €	14 325,00 €	118 800,00 €
15VEM488A	35 000,00 €	29 700,48 €	
VEMAR lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	35 000,00 €	29 700,48 €	

	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR
15VEM488B	213 520,00 €	5 412,00 €	
VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	213 520,00 €	5 412,00 €	
467	2 592,00 €	- €	1 440,00 €
Bouffemont Réab coll r berthelot			
2031 - Frais d'études	1 152,00 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 440,00 €	- €	1 440,00 €
10SARC483	10 000,00 €	- €	
Réouverture Petit Rosne			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	- €	
16MONST425	81 200,00 €	- €	
Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milie			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	81 200,00 €	- €	
16STBR478B	18 600,00 €	- €	
ST BRICE - FOCH - MARLIERE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	18 600,00 €	- €	
16VEM488C	76 000,00 €	- €	
Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	76 000,00 €	- €	
16VEM488D	60 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 000,00 €	- €	
16VEM488E	40 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	
16VEM488F	40 000,00 €	- €	
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	
16DOM429J2	1 109 000,00 €	- €	1 109 000,00 €
RD 301 à Tête Richard à Domont			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 109 000,00 €	- €	1 109 000,00 €
17DOM430	7 000,00 €	820,80 €	5 136,00 €
DOMONT Bassin les près d'eau			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 000,00 €	820,80 €	5 136,00 €
17DOM468B	141 300,00 €	13 345,56 €	1 968,00 €
Jean Jaurès à domont OP468B			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	141 300,00 €	13 345,56 €	1 968,00 €
17ECO146B	6 000,00 €	2 304,00 €	3 600,00 €
Mise en sécurité ouvrage régul bassin -les réserves de Chauffour			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00 €	2 304,00 €	3 600,00 €
17GOZACSUD	174 400,00 €	- €	- €
Convention 695 Aménagement bassin ZAC entrée sud à Gonesse			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	174 400,00 €	- €	
INVFLORE	20 000,00 €	- €	10 380,00 €
Inventaire Faune Flore Petit Rosne			
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	- €	10 380,00 €
Total général	6 417 113,08 €	1 111 596,91 €	3 058 063,00 €

CA 2017 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes d'Investissement



Les recettes détail par article budgétaire

	BUDGET 2017	REALISE 2017	RAR
Investissement			
Recettes	17 544 675,00 €	8 444 828,55 €	344 426,16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	91 800,00 €	91 793,99 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	25 302,00 €	25 301,39 €	
28051 - Concessions et droits similaires	10 536,00 €	10 535,44 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8 783,00 €	8 781,74 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 776,00 €	1 774,29 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	
28184 - Mobilier	0,00 €	0,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	0,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	14 000,00 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00 €	0,00 €	
1312 - Régions	60 000,00 €	0,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 153 230,72 €	7 803 823,49 €	
10222 - F.C.T.V.A.	601 838,96 €	252 431,73 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 551 391,76 €	7 551 391,76 €	
13 - Subventions d'investissement	305 113,00 €	348 199,25 €	
13248 - Autres communes	100 000,00 €	112 959,25 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 534,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	1 593,00 €	
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	
13148 - Autres communes	0,00 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	2 417,55 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	2 417,55 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	226 400,00 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	117 354,36 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	671,80 €

L'excédent capitalisé (article 1068) de 7 551 391,76 € a été réalisé.

Le FCTVA s'est élevé à 252 431,73 €.

Sur les opérations d'équipement, le montant des subventions reçues des partenaires institutionnels a été au total de 348 199,25 €.

Le recouvrement des opérations sous mandat (MOM) s'élève à 33 863,34 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, adopte le compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 895 378,54 €	8 444 828,55 €	19 340 207,09 €
Dépenses	5 298 501,61 €	2 978 163,61 €	8 276 665,22 €
Résultat de l'exercice	5 596 876,93 €	5 466 664,94 €	11 063 541,87 €
Résultat antérieur	3 097 666,59 €	797 179,02 €	3 894 845,61 €
Résultat total	8 694 543,52 €	6 263 843,96 €	14 958 387,48 €

7. Approbation du compte de gestion de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

095103
TRES. GONESSE



GED

II-1
Exercice 2017

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 544 675,00	13 947 762,00	31 492 437,00
Titres de recettes émis (b)	8 450 419,81	10 895 478,54	19 345 898,35
Réductions de titres (c)	5 591,26	100,00	5 691,26
Recettes nettes (d = b - c)	8 444 828,55	10 895 378,54	19 340 207,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 544 675,00	13 947 762,00	31 492 437,00
Mandats émis (f)	2 988 656,17	5 716 305,62	8 704 961,79
Annulations de mandats (g)	10 492,56	417 804,01	428 296,57
Dépenses nettes (h = f - g)	2 978 163,61	5 298 501,61	8 276 665,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 466 664,94	5 596 876,93	11 063 541,87
(h - d) Déficit			

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	797 179,02	0,00	5 466 664,94	0,00	6 263 843,96
Fonctionnement	10 649 058,35	7 551 391,76	5 596 876,93	0,00	8 694 543,52
TOTAL I	11 446 237,37	7 551 391,76	11 063 541,87	0,00	14 958 387,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-54 264,21	0,00	5 731,94	0,00	-48 532,27
Fonctionnement	33 031,60	0,00	-12 060,56	0,00	20 971,04
Sous-Total	-21 232,61	0,00	-6 328,62	0,00	-27 561,23
TOTAL II	-21 232,61	0,00	-6 328,62	0,00	-27 561,23
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	22 882 245,84	0,00	1 027 651,56	0,00	23 909 897,40

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI est conforme au compte administratif.

Anita MANDIGOU demande à Monsieur le Comptable Public de sortir de la salle pour le vote du compte de gestion de l'année 2017 concernant le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

8. Affectation des résultats de l'année 2017 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

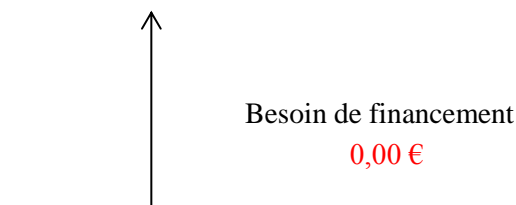
L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2017 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 895 378,54 €	8 444 828,55 €	19 340 207,09 €
Dépenses	5 298 501,61 €	2 978 163,61 €	8 276 665,22 €
Résultat de l'exercice	5 596 876,93 €	5 466 664,94 €	11 063 541,87 €
Résultat antérieur	3 097 666,59 €	797 179,02 €	3 894 845,61 €
Résultat total	8 694 543,52 €	6 263 843,96 €	14 958 387,48 €

Restes à réaliser	
Recettes	344 426,16 €
Dépenses	3 609 379,34 €
Solde	-3 264 953,18 €



À reporter en fonctionnement	8 694 543,52 €	Solde de l'excédent
------------------------------	----------------	---------------------

Il n'y a pas de besoin de financement. Par conséquent, la somme de 8 694 543,52 € sera reportée en fonctionnement au 002.

Anita MANDIGOU demande s'il y a des questions. Aucune question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 6 263 843,96 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 8 694 543,52 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.

9. Fixation de la fiscalité additionnelle et des contributions, pour l'exercice de la compétence assainissement eaux pluviales de l'année 2018.

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 7 mars 2018, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la moitié de la masse des centimes prévue en 2017 (3 836 607 €) pour la compétence eaux pluviales uniquement. Le montant des centimes syndicaux 2018 sera donc de 3 874 973 €.

Guy MESSAGER précise qu'autrefois le SIAH votait le double de ce montant. En 2017 la colonne GÉMAPI était présente sur notre feuille d'impôts mais vide. Maintenant, il y a une colonne syndicale et une colonne GÉMAPI. La baisse de la redevance du SIAH bascule sur la GÉMAPI.

Paul-Édouard BOUQUIN, délégué titulaire de la commune de DOMONT intervient pour parler de l'augmentation des impôts par la même occasion. Il dit que certaines communes ont voté contre alors que

finalement l'instauration de la nouvelle taxe est transparente, c'est juste un basculement, voire même pour certains, une baisse d'impôt.

Guy MESSAGER en profite pour féliciter la commune de DOMONT sur un très bel article fait paru dans « Le Domontois » au sujet de l'instauration de la nouvelle taxe GÉMAPI.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, porte le montant de la fiscalité additionnelle pour 2018 à un montant de 3 874 973 €, au titre de la compétence assainissement eaux pluviales et donne tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2018, comme indiqué ci-dessous :

Commune	Population	Mode de Prélèvement	
	Bassin Versant	Fiscalisation	Budgétisation
Arnouville	14 431	240 231 €	
Baillet en France	2 044	34 026 €	
Bonneuil en France	935	15 565 €	
Bouqueval	321		5 344 €
CA PV (Andilly, Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Montmorency, Piscop, St Brice sous Forêt)	52 612		875 825 €
Chennevières lès Louvres	320	5 327 €	
Ecouen	7 378	122 821 €	
Epiais lès Louvres	116	1 931 €	
Fontenay en Paris	1 952	32 495 €	
Garges lès Gonesse	15 458	257 327 €	
Gonesse	26 252	437 008 €	
Goussainville	31 719	528 022 €	
Le Mesnil-Aubry	932	15 515 €	
Le Plessis Gassot	70		1 166 €
Le Thillay	4 196	69 850 €	
Louvres	10 219	170 114 €	
Mareil en France	698	11 620 €	
Montsout	3 464	57 665 €	
Puiseux en France	3 389	56 416 €	
Roissy en France	2 881		47 960 €
Saint Witz	2 548	42 416 €	
Sarcelles	18 960	315 625 €	
Vaud'herland	78	1 299 €	
Vémars	2 395	39 869 €	
Villaines sous Bois	727	12 103 €	
Villeron	763	12 702 €	
Villiers le Bel	27 917	464 731 €	
	232 775	2 944 678 €	930 295 €
		3 874 973,00 €	

10. Fixation de la contribution pour la compétence GÉMAPI de l'année 2018.

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 7 mars 2018, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, de procéder à l'augmentation de la participation des intercommunalités en fonction d'une progression des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la moitié de la masse des centimes prévue en 2017 (3 836 607 €). Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GÉMAPI pour 2018 sera donc de 3 874 973 €.

Intercommunalité	Population	Mode de prélèvement
	Bassin versant	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV)	52 612	875 825 €
Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)	6 933	115 414 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)	173 230	2 883 734 €
	232 775	3 874 973 €

Guy MESSAGER précise que c'est le SIAH qui a fait la demande de ce vote auprès des différentes intercommunalités citées ci-dessus.

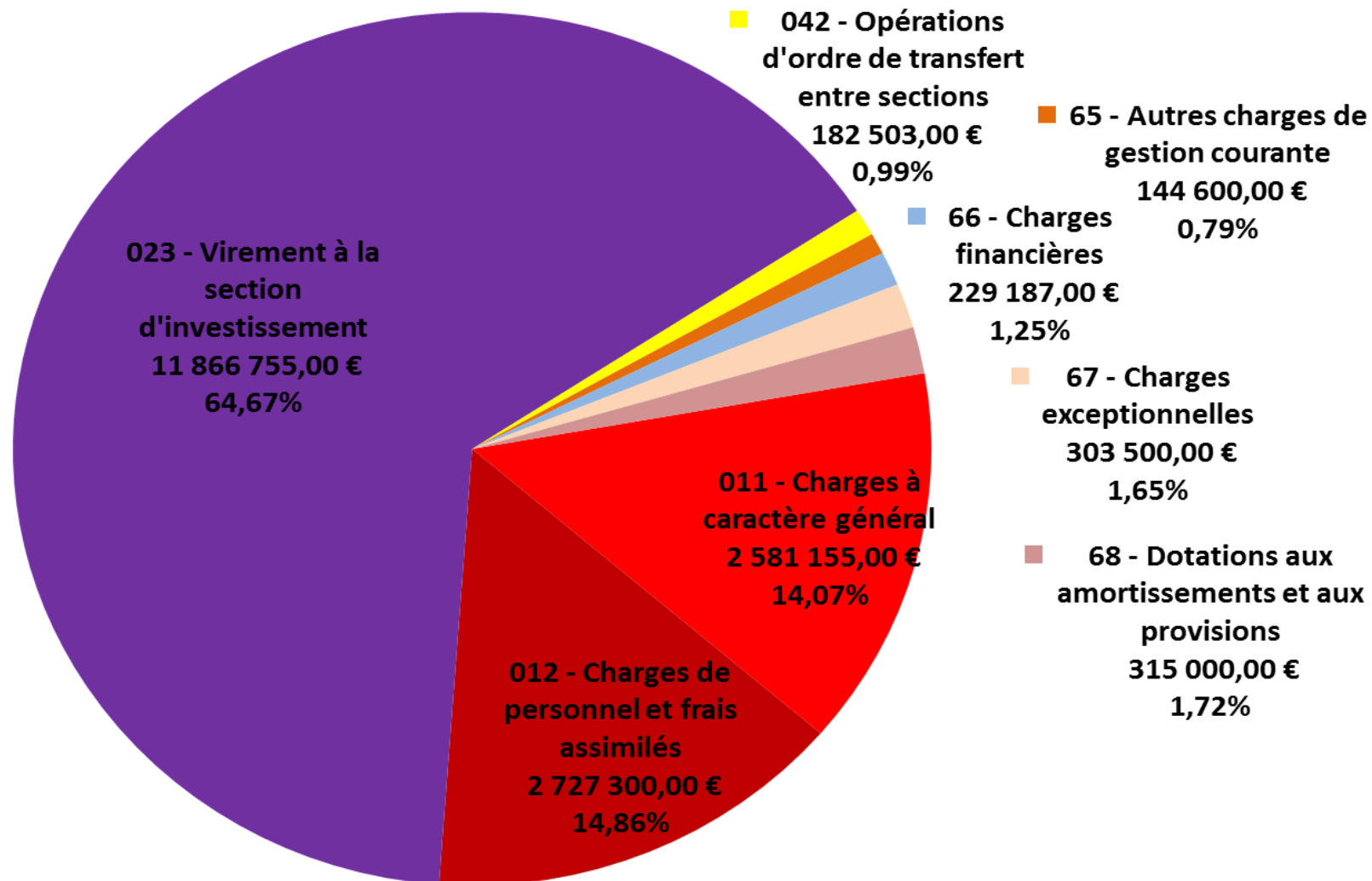
Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, porte le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GÉMAPI pour l'année 2018 à un montant de 3 874 973 €, définit la répartition par Établissement Public à fiscalité propre par le critère de la population selon le tableau ci-dessous, et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente fixation, comme indiqué ci-dessous :

11. Adoption du budget primitif de l'année 2018 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

La section de fonctionnement

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018
Fonctionnement			
Dépenses	13 947 762,00 €	5 298 501,61 €	18 350 000,00 €
011 - Charges à caractère général	3 016 632,00 €	1 895 844,94 €	2 581 155,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 049 000,00 €	1 974 803,54 €	2 727 300,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	182 503,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	160 100,00 €	112 160,18 €	144 600,00 €
66 - Charges financières	254 437,00 €	248 455,83 €	229 187,00 €
67 - Charges exceptionnelles	875 200,00 €	870 416,27 €	303 500,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	315 000,00 €
Recettes	13 947 762,00 €	10 895 378,54 €	18 350 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 803 000,00 €	1 509 066,66 €	1 873 650,00 €
73 - Impôts et taxes	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €	3 783 537,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	184 350,00 €	175 900,00 €	3 978 423,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	525 384,97 €	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges	9 120,41 €	47 223,57 €	19 846,48 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €	8 694 543,52 €

BP 2018 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses de Fonctionnement



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 18 350 000,00 €

Les dépenses

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018
Fonctionnement			
Dépenses	13 947 762,00 €	5 298 501,61 €	18 350 000,00 €
011 - Charges à caractère général	3 016 632,00 €	1 895 844,94 €	2 581 155,00 €
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	0,00 €	300,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	12 609,20 €	20 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	361,15 €	1 500,00 €
61521 - Terrains	310 000,00 €	211 002,17 €	355 400,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	1 140 736,00 €	628 797,46 €	660 000,00 €
6156 - Maintenance	76 800,00 €	79 965,54 €	92 500,00 €
617 - Études et recherches	191 436,00 €	72 350,91 €	118 400,00 €
6226 - Honoraires	36 000,00 €	49 226,69 €	45 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	2 340,09 €	31 000,00 €
6228 - Divers	158 140,00 €	138 836,14 €	110 500,00 €
6231 - Annonces et insertions	41 650,00 €	25 418,45 €	42 250,00 €
6262 - Frais de télécommunications	53 000,00 €	48 566,20 €	53 780,00 €
63512 - Taxes foncières	5 000,00 €	1 942,00 €	0,00 €
60622 - Carburants	25 000,00 €	36 352,82 €	37 500,00 €
60623 - Alimentation	0,00 €	0,00 €	3 600,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	3 500,00 €	547,38 €	3 500,00 €
60636 - Vêtements de travail	6 000,00 €	135,11 €	12 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	8 800,00 €	10 629,52 €	7 900,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	13 000,00 €	8 492,55 €	13 450,00 €
6132 - Locations immobilières	32 200,00 €	10 524,84 €	8 730,00 €
6135 - Locations mobilières	148 800,00 €	101 242,07 €	97 400,00 €
61551 - Matériel roulant	0,00 €	19 836,40 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
6161 - Assurance multirisques	162 000,00 €	100 593,82 €	133 755,00 €
6182 - Documentation générale et technique	2 000,00 €	6 297,26 €	8 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	60 000,00 €	55 992,55 €	121 090,00 €
6188 - Autres frais divers	123 550,00 €	78 067,42 €	193 400,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	15 100,00 €	14 097,60 €	5 000,00 €
6237 - Publications	243 520,00 €	101 043,62 €	210 200,00 €
6238 - Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6244 - Transports administratifs	19 800,00 €	13 991,45 €	19 600,00 €
6256 - Missions	3 000,00 €	4 381,92 €	5 000,00 €
6257 - Réceptions	53 000,00 €	28 045,22 €	41 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	22 000,00 €	18 947,44 €	22 450,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	8 000,00 €	1 445,62 €	8 000,00 €
63513 - Autres impôts locaux	12 000,00 €	11 618,48 €	12 000,00 €
6358 - Autres droits	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00 €	1 054,35 €	3 500,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	909,00 €	8 660,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	0,00 €	0,00 €	11 400,00 €
6251 - Voyages et déplacements	0,00 €	182,50 €	0,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €	0,00 €	250,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	0,00 €	55 340,00 €

L'article 61521, pour un montant de 355 400 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue.

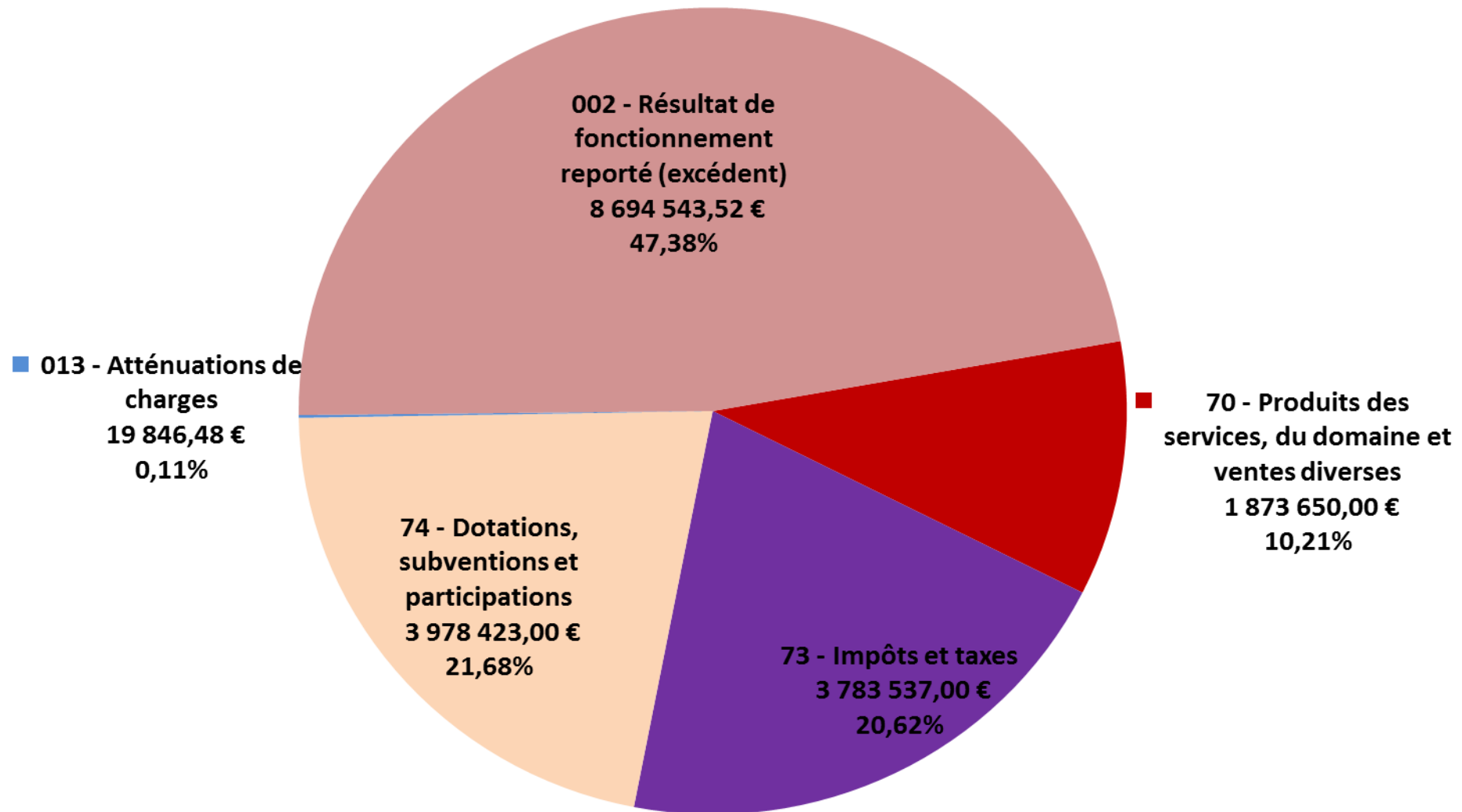
L'article 615232, pour un montant de 660 000 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018
Fonctionnement			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 049 000,00 €	1 974 803,54 €	2 727 300,00 €
6218 - Autre personnel extérieur	15 000,00 €	11 084,50 €	12 000,00 €
6331 - Versement de transport	19 500,00 €	19 496,78 €	20 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00 €	4 907,93 €	5 300,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	16 700,00 €	16 096,74 €	16 700,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 000,00 €	2 944,52 €	3 000,00 €
64111 - Rémunération principale	1 463 000,00 €	764 594,44 €	1 259 000,00 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	42 039,51 €	43 000,00 €
64118 - Autres indemnités	0,00 €	346 937,97 €	350 000,00 €
64131 - Rémunérations	0,00 €	243 121,23 €	250 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 000,00 €	197 169,63 €	401 700,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	233 000,00 €	247 853,61 €	250 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00 €	11 317,41 €	20 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 000,00 €	3 241,06 €	3 400,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	9 300,00 €	8 038,55 €	8 200,00 €
6488 - Autres charges	49 200,00 €	55 959,66 €	85 000,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	182 503,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	196 831,00 €	196 820,85 €	182 503,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	160 100,00 €	112 160,18 €	144 600,00 €
6531 - Indemnités	92 212,00 €	87 070,69 €	92 000,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 888,00 €	553,32 €	600,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	15 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
657363 - SPA	30 000,00 €	16 756,02 €	24 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite	0,00 €	4 780,15 €	5 000,00 €
6542 - Créances éteintes	15 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6535 - Formation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	254 437,00 €	248 455,83 €	229 187,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	264 000,00 €	258 846,68 €	229 187,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-9 563,00 €	-10 390,85 €	0,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	875 200,00 €	870 416,27 €	303 500,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	870 200,00 €	866 279,57 €	200 000,00 €
6743 - Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	4 066,05 €	103 500,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	70,65 €	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	315 000,00 €
6815 - Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	315 000,00 €

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu de l'augmentation des effectifs comme annoncée dans les Orientations Budgétaires.

Le virement de section s'élève à 11 866 755 €.

BP 2018 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes de Fonctionnement



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 18 350 000,00 €

Les recettes

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018
⊖ Fonctionnement			
⊖ Recettes	13 947 762,00 €	10 895 378,54 €	18 350 000,00 €
⊖ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €
7811 - Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €
⊖ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 803 000,00 €	1 509 066,66 €	1 873 650,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 103 000,00 €	1 057 342,17 €	0,00 €
70845 - Aux communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	1 323 650,00 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	700 000,00 €	451 724,49 €	550 000,00 €
⊖ 73 - Impôts et taxes	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €	3 783 537,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 488 863,00 €	7 278 042,00 €	3 783 537,00 €
⊖ 74 - Dotations, subventions et participations	184 350,00 €	175 900,00 €	3 978 423,00 €
74748 - Autres communes	109 811,00 €	104 778,00 €	91 443,00 €
74758 - Autres groupements	74 539,00 €	71 122,00 €	3 874 980,00 €
744 - FCTVA	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
⊖ 77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	525 384,97 €	0,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	519 556,97 €	0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	5 000,00 €	5 828,00 €	0,00 €
⊖ 78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €	0,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	1 323 200,00 €	1 323 200,00 €	0,00 €
⊖ 013 - Atténuations de charges	9 120,41 €	47 223,57 €	19 846,48 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9 120,41 €	47 223,57 €	19 846,48 €
⊖ 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €	8 694 543,52 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 097 666,59 €	0,00 €	8 694 543,52 €

Les recettes sont marquées par :

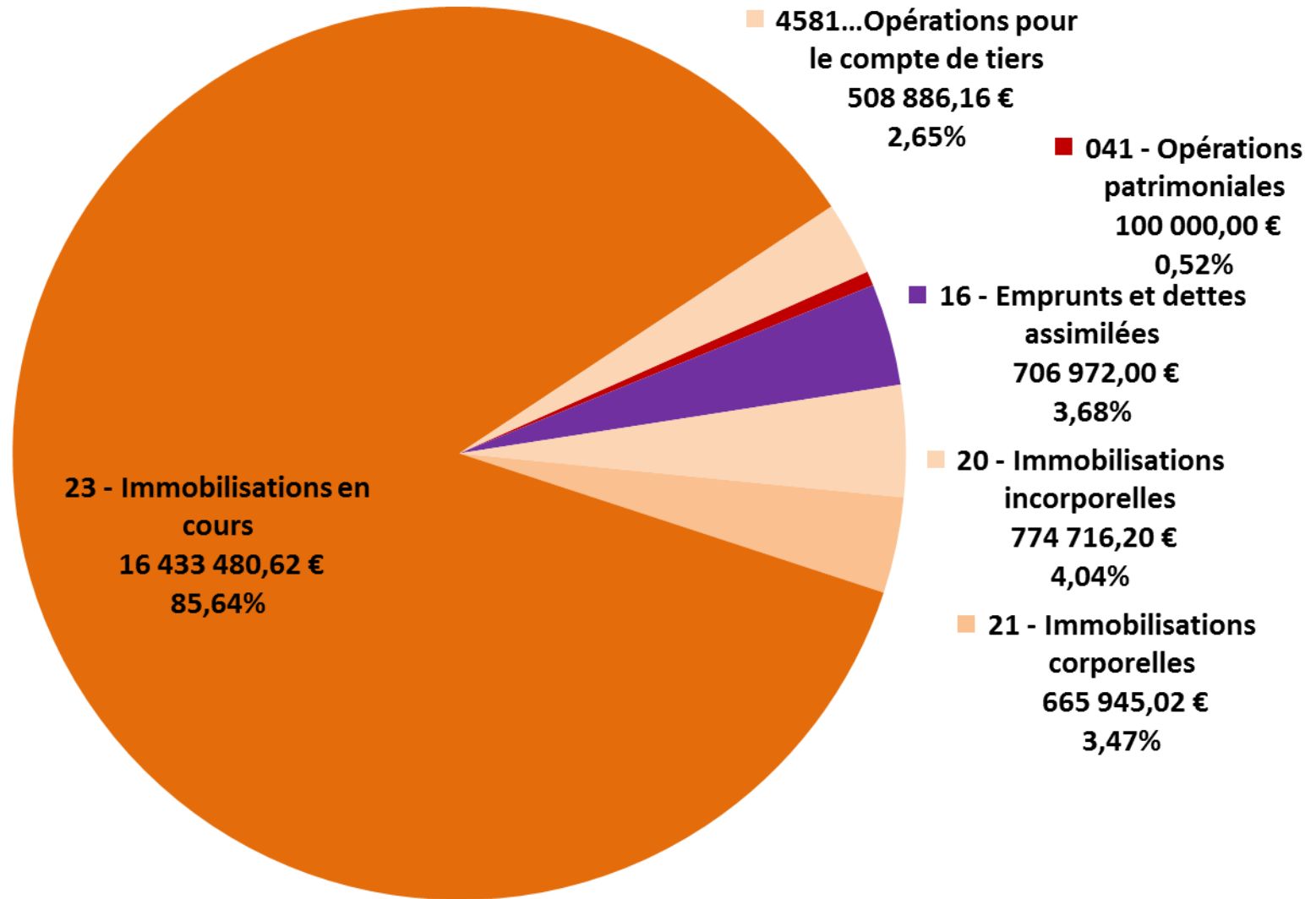
- Une augmentation de 1% des centimes syndicaux qui se répartissent pour moitié dans le compte 73111 et une autre moitié sur les articles 74748 et 74758.

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	17 544 675,00 €	2 978 163,61 €	19 190 000,00 €	3 609 379,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	100 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	706 972,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	727 394,80 €	80 700,19 €	774 716,20 €	77 716,20 €
21 - Immobilisations corporelles	630 051,74 €	364 168,02 €	665 945,02 €	63 945,02 €
23 - Immobilisations en cours	14 407 544,20 €	1 393 233,58 €	16 433 480,62 €	3 123 291,96 €
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	0,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	244 400,00 €	226 400,00 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	0,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	117 354,36 €	117 354,36 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	671,80 €	671,80 €
Recettes	17 544 675,00 €	8 444 828,55 €	19 190 000,00 €	344 426,16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	6 263 843,96 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	182 503,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	100 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 153 230,72 €	7 803 823,49 €	268 011,88 €	
13 - Subventions d'investissement	305 113,00 €	348 199,25 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	2 417,55 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	244 400,00 €	226 400,00 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	0,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	117 354,36 €	117 354,36 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	671,80 €	671,80 €

BP 2018 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 19 190 000,00 €

Les dépenses

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	17 544 675,00 €	2 978 163,61 €	19 190 000,00 €	3 609 379,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	36 562,00 €	36 561,34 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	100 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	34 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
1312 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	0,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	706 972,00 €	
1641 - Emprunts en euros	1 046 363,00 €	1 020 024,49 €	706 972,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	727 394,80 €	80 700,19 €	774 716,20 €	
2031 - Frais d'études	712 794,80 €	31 566,58 €	720 716,20 €	77 716,20 €
2051 - Concessions et droits similaires	14 600,00 €	49 133,61 €	54 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	630 051,74 €	364 168,02 €	665 945,02 €	
2111 - Terrains nus	0,00 €	95 739,60 €	200 000,00 €	
21318 - Autres bâtiments publics	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	455 384,74 €	131 936,88 €	0,00 €	
21538 - Autres réseaux	0,00 €	28 770,26 €	305 931,87 €	55 931,87 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	69 567,00 €	47 158,80 €	49 820,52 €	4 820,52 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	69 400,00 €	46 514,22 €	43 192,63 €	3 192,63 €
2184 - Mobilier	4 200,00 €	3 624,00 €	6 000,00 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles	22 500,00 €	10 424,26 €	45 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	14 407 544,20 €	1 393 233,58 €	16 433 480,62 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 392 961,08 €	1 384 385,08 €	6 040 701,96 €	3 123 291,96 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	7 014 583,12 €	0,00 €	10 392 778,66 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	8 848,50 €	0,00 €	
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	0,00 €	
458128 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	5 861,62 €	0,00 €	
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	244 400,00 €	226 400,00 €
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	339,00 €	244 400,00 €	226 400,00 €
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	0,00 €	
458134 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	12 248,26 €	0,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	117 354,36 €	
458136 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	305,64 €	117 354,36 €	117 354,36 €
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	671,80 €	
458137 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	5 017,40 €	671,80 €	671,80 €

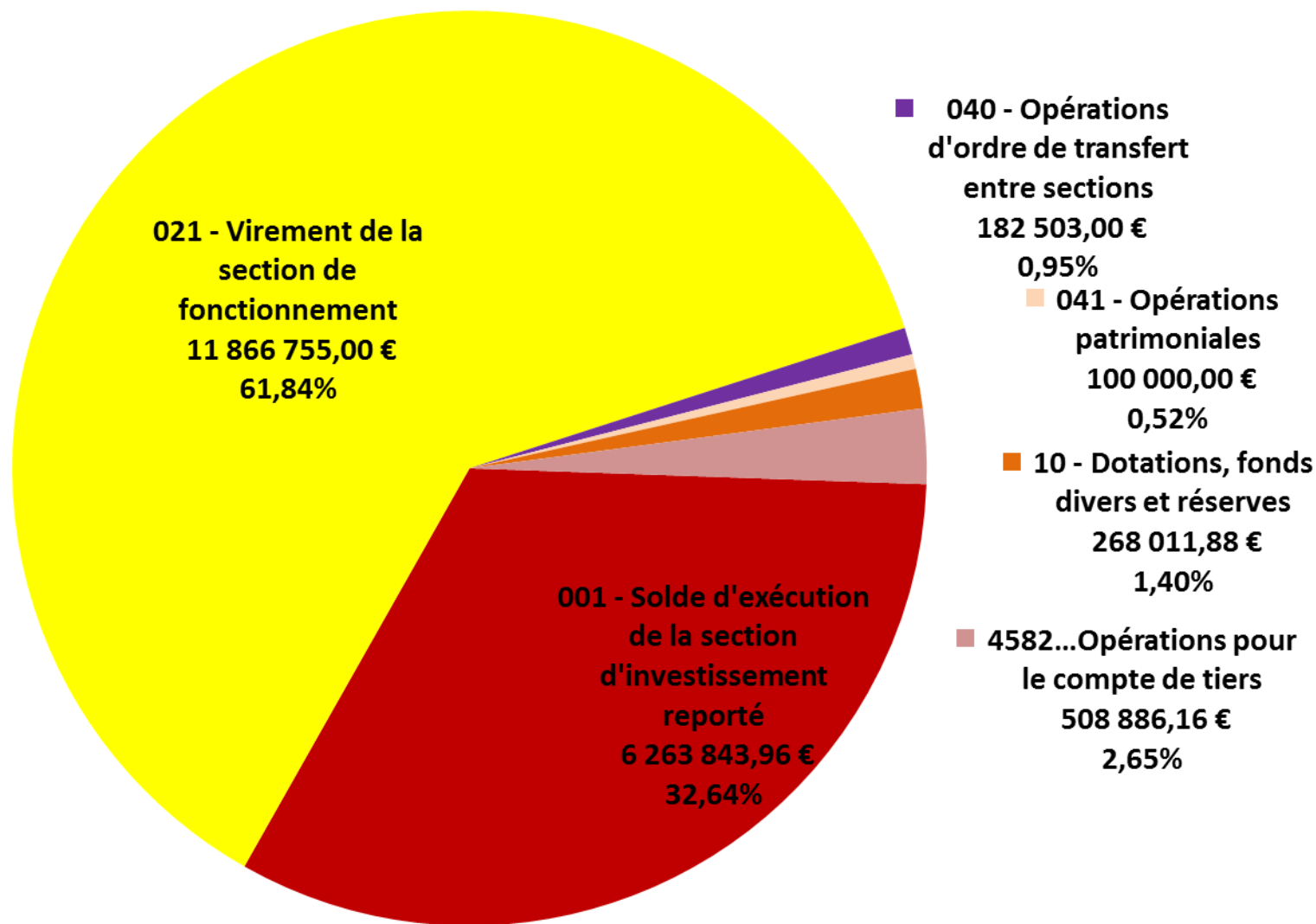
Le remboursement de l'emprunt s'élève à 706 972 € et les opérations sous mandats à 508 886,16 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

	Nouvelles propositions 2018	RAR 2017	TOTAL BP 2018
10GO484	302 000,00 €	1 717 739,00 €	2 019 739,00 €
GONESSE gestio hydrau le Vignois			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	102 000,00 €	1 717 739,00 €	1 819 739,00 €
2111 - Terrains nus	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
11ECO363	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Travx hydro Luat Ecoeu			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
11LOGO372C	500,00 €	90 000,00 €	90 500,00 €
Louvr-gouss-BR-telegest-BORville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	500,00 €	90 000,00 €	90 500,00 €
12BAIL465B	60 480,00 €	- €	60 480,00 €
BAILLET recalibr rû Montsout			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	60 480,00 €	- €	60 480,00 €
12LOUV475	28 980,00 €	- €	28 980,00 €
RUE RHIN FERME SECRETAIN LOUVRES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	28 980,00 €	- €	28 980,00 €
12VEM488	42 250,00 €	- €	42 250,00 €
COLLECT FR MAURIAC VEMARS			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	42 250,00 €	- €	42 250,00 €
14ARN489	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Arnouville - Garges Amé Petit Ro			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
15ARN489B	194 500,00 €	- €	194 500,00 €
Arnouville - parc arnouville Est			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	194 500,00 €	- €	194 500,00 €
15THI495	47 000,00 €	118 800,00 €	165 800,00 €
LE THILLAY lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	47 000,00 €	118 800,00 €	165 800,00 €
15VEM488B	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
VEMARS lutte/inondations milieu naturel EP			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
16DOM429J2	5 400,00 €	1 109 000,00 €	1 114 400,00 €
RD 301 à Tête Richard à Domont			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 400,00 €	1 109 000,00 €	1 114 400,00 €
16MONST425	81 200,00 €	- €	81 200,00 €
Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milie			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	81 200,00 €	- €	81 200,00 €
16STBR478B	18 600,00 €	- €	18 600,00 €
ST BRICE -FOCH - MARLIERE			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	18 600,00 €	- €	18 600,00 €

	Nouvelles propositions 2018	RAR 2017	TOTAL BP 2018
16VEM488C	76 000,00 €	- €	76 000,00 €
Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	76 000,00 €	- €	76 000,00 €
16VEM488D	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
16VEM488E	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
16VEM488F	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Création d'aménagements de lutte contre les inondations			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
17DOM468B	868 500,00 €	1 968,00 €	870 468,00 €
Jean Jaurès à domont OP468B			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	868 500,00 €	1 968,00 €	870 468,00 €
BASCOMBAT	270 000,00 €	- €	270 000,00 €
Bassin Combattant à Sarcelles			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
2031 - Frais d'études	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
BASS EAU	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
BR ST WITZ ET OMBREVAL			
2031 - Frais d'études	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
BOIS ORVIL	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Bois d'Orville			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €
2031 - Frais d'études	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
INVFLORE	20 000,00 €	10 380,00 €	30 380,00 €
Inventaire Faune Flore Petit Rosne			
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	10 380,00 €	30 380,00 €
467	- €	1 440,00 €	1 440,00 €
Bouffemont Réab coll r berthelot			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	1 440,00 €	1 440,00 €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €
15PUIS403B	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Bas retenue Puiseux en France			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
17DOM430	82 000,00 €	5 136,00 €	87 136,00 €
DOMONT Bassin les près d'eau			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	82 000,00 €	5 136,00 €	87 136,00 €
17ECOU146B	150 000,00 €	3 600,00 €	153 600,00 €
Mise en sécurité ouvrage régul bassin -les réserves de Chauffour			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €	3 600,00 €	153 600,00 €
18SARC503	47 000,00 €	- €	47 000,00 €
BASSIN DE RETENUE VALLE DE GIF A SARCELLES			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	47 000,00 €	- €	47 000,00 €
18SARC504	42 000,00 €	- €	42 000,00 €
REOUVERTURE DU PETIT ROSNE ET VALORISATION MILIEU NATUREL			
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	42 000,00 €	- €	42 000,00 €
Total général	2 707 410,00 €	3 058 063,00 €	5 765 473,00 €

BP 2018 - Eaux Pluviales - GEMAPI Recettes d'Investissement



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 19 190 000,00 €

Les recettes

	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018	Dont RAR
Investissement				
Recettes	17 544 675,00 €	8 444 828,55 €	19 190 000,00 €	344 426,16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	6 263 843,96 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	797 179,02 €	0,00 €	6 263 843,96 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 395 562,00 €	0,00 €	11 866 755,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 831,00 €	196 820,85 €	182 503,00 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	91 800,00 €	91 793,99 €	38 500,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	144,00 €	144,00 €	0,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	25 302,00 €	25 301,39 €	23 773,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	10 536,00 €	10 535,44 €	26 687,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8 783,00 €	8 781,74 €	14 447,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 776,00 €	1 774,29 €	18 160,00 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	2 589,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	14 697,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	41 204,00 €	
28184 - Mobilier	0,00 €	0,00 €	362,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	2 084,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	59 704,07 €	100 000,00 €	
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
21532 - Réseaux d'assainissement	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
1312 - Régions	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	59 704,07 €	0,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 153 230,72 €	7 803 823,49 €	268 011,88 €	
10222 - F.C.T.V.A.	601 838,96 €	252 431,73 €	268 011,88 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	7 551 391,76 €	7 551 391,76 €	0,00 €	
13 - Subventions d'investissement	305 113,00 €	348 199,25 €	0,00 €	
13248 - Autres communes	100 000,00 €	112 959,25 €	0,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 534,00 €	0,00 €	
1322 - Régions	0,00 €	1 593,00 €	0,00 €	
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	0,00 €	
13148 - Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	2 417,55 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	2 417,55 €	0,00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	0,00 €	
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	15 697,60 €	13 606,66 €	0,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	244 400,00 €	
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	230 260,00 €	0,00 €	244 400,00 €	226 400,00 €
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	0,00 €	
458234 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - Rue des Jardins	60 648,06 €	8 546,88 €	0,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	147 860,00 €	0,00 €	146 460,00 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	117 354,36 €	
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	117 660,00 €	2 204,40 €	117 354,36 €	117 354,36 €
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	671,80 €	
458237 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	24 633,60 €	9 505,40 €	671,80 €	671,80 €

Le FCTVA est estimé à 268 011,88 €.

Il n'est pas inscrit de recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical n'a pas de question. Le point est soumis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....	18 350 000 €
Dépenses.....	18 350 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....	19 190 000 €
Dépenses.....	19 190 000 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

B.2. BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

12. Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.

La section d'exploitation

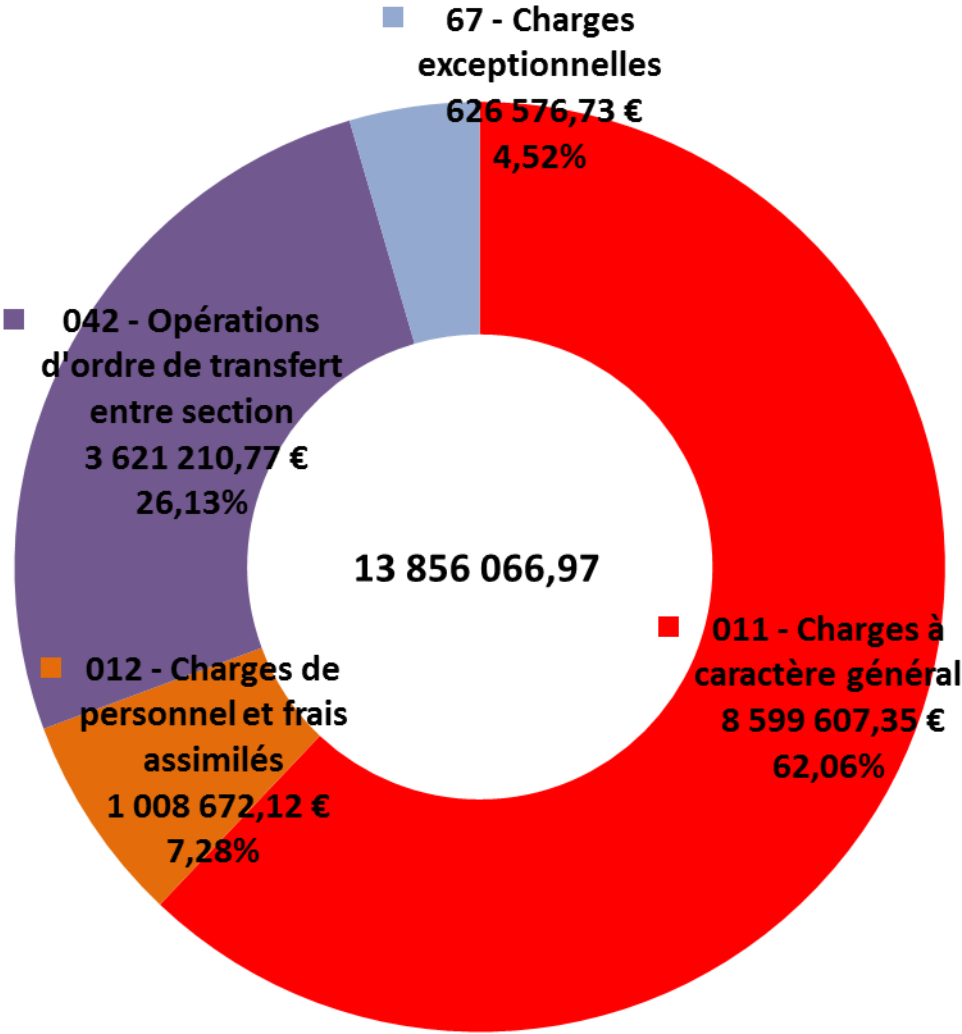
Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2017	Réalisé 2017	% de Réalisé
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	19 541 000,00 €	13 856 066,97 €	70,91%
011 - Charges à caractère général	10 209 950,00 €	8 599 607,35 €	84,23%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €	1 008 672,12 €	96,06%
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	99,02%
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	835 000,00 €	626 576,73 €	75,04%
Recettes	19 541 000,00 €	17 772 707,14 €	90,95%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 273 400,00 €	14 438 728,49 €	88,73%
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €	175,17%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	304,90 €	
77 - Produits exceptionnels	767,94 €	67 965,58 €	8850,38%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	8 000,00 €	0,00 €	0,00%

Résultat Cumulé de l'exploitation (excédent) = 5 056 113,23 €

CA 2017 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Exploitation



Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	19 541 000,00 €	13 856 066,97 €
011 - Charges à caractère général	10 209 950,00 €	8 599 607,35 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 800,00 €	2 148,96 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 500,00 €	6 273,04 €
6064 - Fournitures administratives	0,00 €	932,48 €
6066 - Carburants	150,00 €	0,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières	25 000,00 €	0,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	16 710,78 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	560 000,00 €	432 155,42 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 720 000,00 €	6 422 979,97 €
61551 - Matériel roulant	0,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance	28 496,00 €	10 037,59 €
6161 - Multirisques	0,00 €	0,00 €
617 - Etudes et recherches	146 717,00 €	15 631,60 €
618 - Divers	0,00 €	31 779,00 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	226 000,00 €	155 955,08 €
6226 - Honoraires	0,00 €	24 600,00 €
6228 - Divers	781 500,00 €	1 002 305,78 €
6231 - Annonces et insertions	0,00 €	3 318,00 €
6232 - Echantillons	0,00 €	0,00 €
6237 - Publications	0,00 €	2 727,00 €
6244 - Transports administratifs	0,00 €	603,80 €
6257 - Réceptions	0,00 €	2 519,40 €
6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €	0,00 €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 497,61 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	391,31 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €	116,04 €
6287 - Remboursements de frais	695 787,00 €	451 724,49 €
611 - Sous-traitance générale	0,00 €	0,00 €
6288 - Autres	0,00 €	7 200,00 €

L'article 61523 et 61528 retrace notamment les frais suivants :

- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 149 413,15 € ;
- Les frais de curage : 204 572,95 € ;
- Les frais d'inspection télévisée : 78 169,32 € ;
- Les frais de fonctionnement de la station : 6 422 979,97 €.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement qui se monte à 155 955,08 €.

L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 1 002 305,78 €.

L'article 6287 d'un montant de 451 724,49 € correspond au reversement de la moitié des frais d'administration générale et du service communication au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

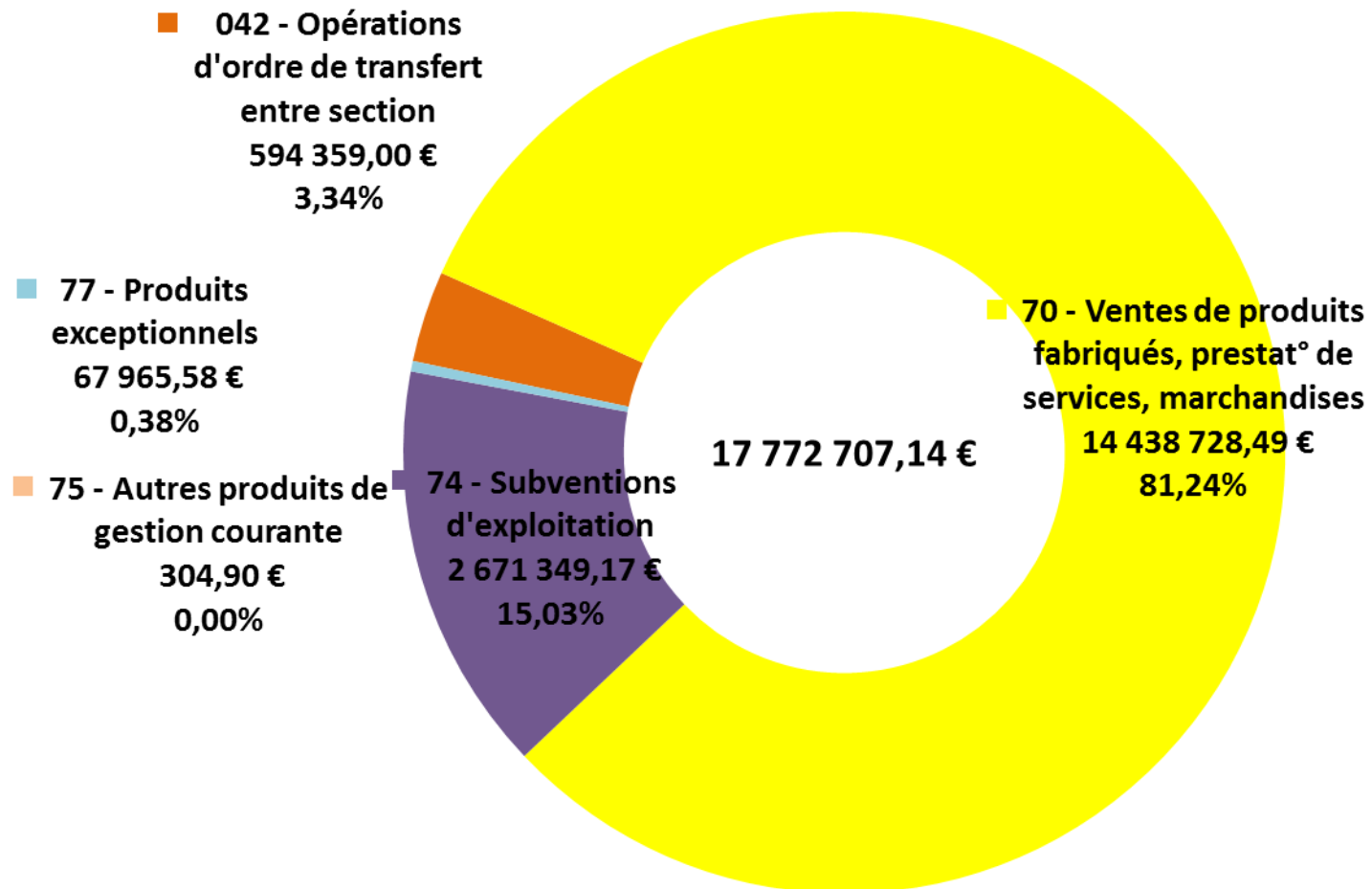
	Budget 2017	Réalisé 2017
FONCTIONNEMENT		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €	1 008 672,12 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 050 000,00 €	1 008 596,99 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	75,13 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	0,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	835 000,00 €	626 576,73 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	430 000,00 €	479 368,28 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	2 500,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	400 000,00 €	144 691,85 €
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	16,60 €

Le chapitre 012 sur les charges de personnel correspond au reversement du budget annexe eaux usées – assainissement au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI

Dans le chapitre 67, on peut relever les éléments suivants :

- L'article 6718 correspond au solde des conventions d'entretien pour un montant de 273 919,28 € et au reversement aux communes de la prime AQUEX 2013/2014 pour 205 449 €.
- L'article 6742 retrace les subventions versées par le SIAH aux communes sur leurs travaux, et ce pour un montant total de 144 691,85 €.

CA 2017 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017
FONCTIONNEMENT		
Recettes	19 541 000,00 €	17 772 707,14 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	0,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	594 359,00 €	594 359,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 273 400,00 €	14 438 728,49 €
704 - Travaux	0,00 €	93 211,05 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	16 273 400,00 €	14 345 517,44 €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €
741 - Primes d'épuration	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	304,90 €
7588 - Autres	0,00 €	304,90 €
77 - Produits exceptionnels	767,94 €	67 965,58 €
7711 - Débits et pénalités perçus	767,94 €	0,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	67 595,87 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	131,89 €
778 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	237,82 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	8 000,00 €	0,00 €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	0,00 €

Le compte 70611 reflète le montant de la redevance assainissement qui s'élève à 14 345 517, 44 €.

L'article 741 comprend la réalisation de 2 671 349,17 € de la prime pour épuration (1 097 858,90 € pour l'année 2015 et 1 573 490,27 € pour l'année 2016).

L'article 7718 prend en considération des écritures comptables de régularisation portant sur des annulations de rattachement, liée notamment aux transferts des budgets administration générale et communication sur le budget principal eaux pluviales – GÉMAPI.

La section d'investissement

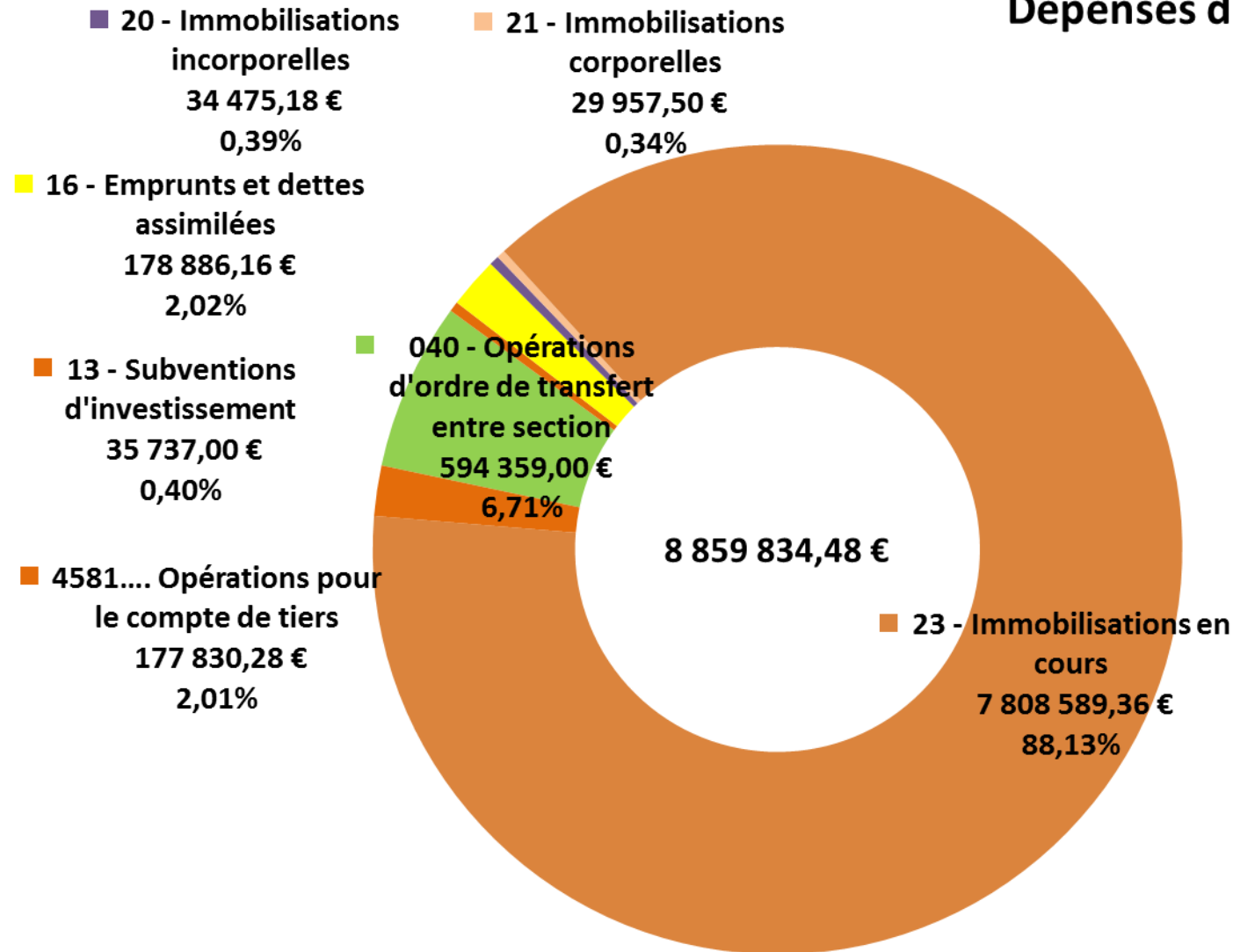
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Budget 2017	Réalisé 2017	% de Réalisé	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Dépenses	41 870 564,00 €	8 859 834,48 €	21,16%	2 047 642,93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	100,00%	
13 - Subventions d'investissement	36 000,00 €	35 737,00 €	99,27%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 794,00 €	178 886,16 €	98,94%	
20 - Immobilisations incorporelles	430 249,38 €	34 475,18 €	8,01%	145 074,00 €
21 - Immobilisations corporelles	217 271,69 €	29 957,50 €	13,79%	53 832,58 €
23 - Immobilisations en cours	38 914 696,82 €	7 808 589,36 €	20,07%	1 402 921,92 €
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	81,60%	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	0,00%	8 000,00 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	0,00%	66 300,00 €
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	32,69%	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	4,82%	126 124,43 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	0,12%	245 390,00 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	25,02%	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	5,88%	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	1,90%	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	90,66%	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	0,95%	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	95,76%	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	99,97%	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	98,66%	

	Budget 2017	Réalisé 2017	% de Réalisé	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	41 870 564,00 €	9 887 486,04 €	23,61%	445 814,43 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	0,00 €	0,00%	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	0,00 €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	99,02%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 345 311,05 €	5 547 442,16 €	103,78%	
13 - Subventions d'investissement	4 713 764,00 €	343 813,42 €	7,29%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €	139 069,00 €	386,30%	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	105 085,94 €		
458211 - M229-52 EZANVILLE	0,00 €	806,70 €		
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	81,60%	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	0,00%	8 000,00 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	0,00%	66 300,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	56,40%	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	4,82%	126 124,43 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	0,00 €	0,00%	245 390,00 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	17,14%	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	0,00 €	0,00%	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	6,15%	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	92,64%	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	0,00 €	0,00%	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	95,76%	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	33,32%	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	98,66%	

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 23 909 897,40 €

CA 2017 - Eaux Usées - Assainissement Dépenses d'investissement



Les dépenses (par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR
INVESTISSEMENT			
Dépenses	41 870 564,00 €	8 859 834,48 €	2 047 642,93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	
139111 - Agence de l'eau	118 899,00 €	118 898,62 €	
13912 - libellé non renseigné	228 199,00 €	228 198,98 €	
13913 - libellé non renseigné	23 274,00 €	23 274,21 €	
13914 - Communes	43 515,00 €	43 514,76 €	
13918 - Autres	180 441,00 €	180 441,00 €	
139118 - Autres	31,00 €	31,43 €	
13 - Subventions d'investissement	36 000,00 €	35 737,00 €	
13111 - Agence de l'eau	36 000,00 €	35 737,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 794,00 €	178 886,16 €	
1681 - Autres emprunts	180 794,00 €	178 581,26 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	304,90 €	
20 - Immobilisations incorporelles	430 249,38 €	34 475,18 €	
2031 - Frais d'études	324 780,60 €	19 016,40 €	145 074,00 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	0,00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	103 968,78 €	15 458,78 €	
21 - Immobilisations corporelles	217 271,69 €	29 957,50 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	81 320,00 €	8 222,03 €	4 140,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	110 951,69 €	16 244,08 €	46 499,96 €
2155 - Outillage industriel	20 000,00 €	3 869,11 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	1 439,94 €	3 192,62 €
2188 - Autres	0,00 €	182,34 €	
23 - Immobilisations en cours	38 914 696,82 €	7 808 589,36 €	
2313 - Constructions	13 156 108,52 €	5 765 956,17 €	1 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 914 340,52 €	1 211 558,69 €	1 401 421,92 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	19 734 247,78 €	0,00 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	1 110 000,00 €	831 074,50 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 124,43 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	245 390,00 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	

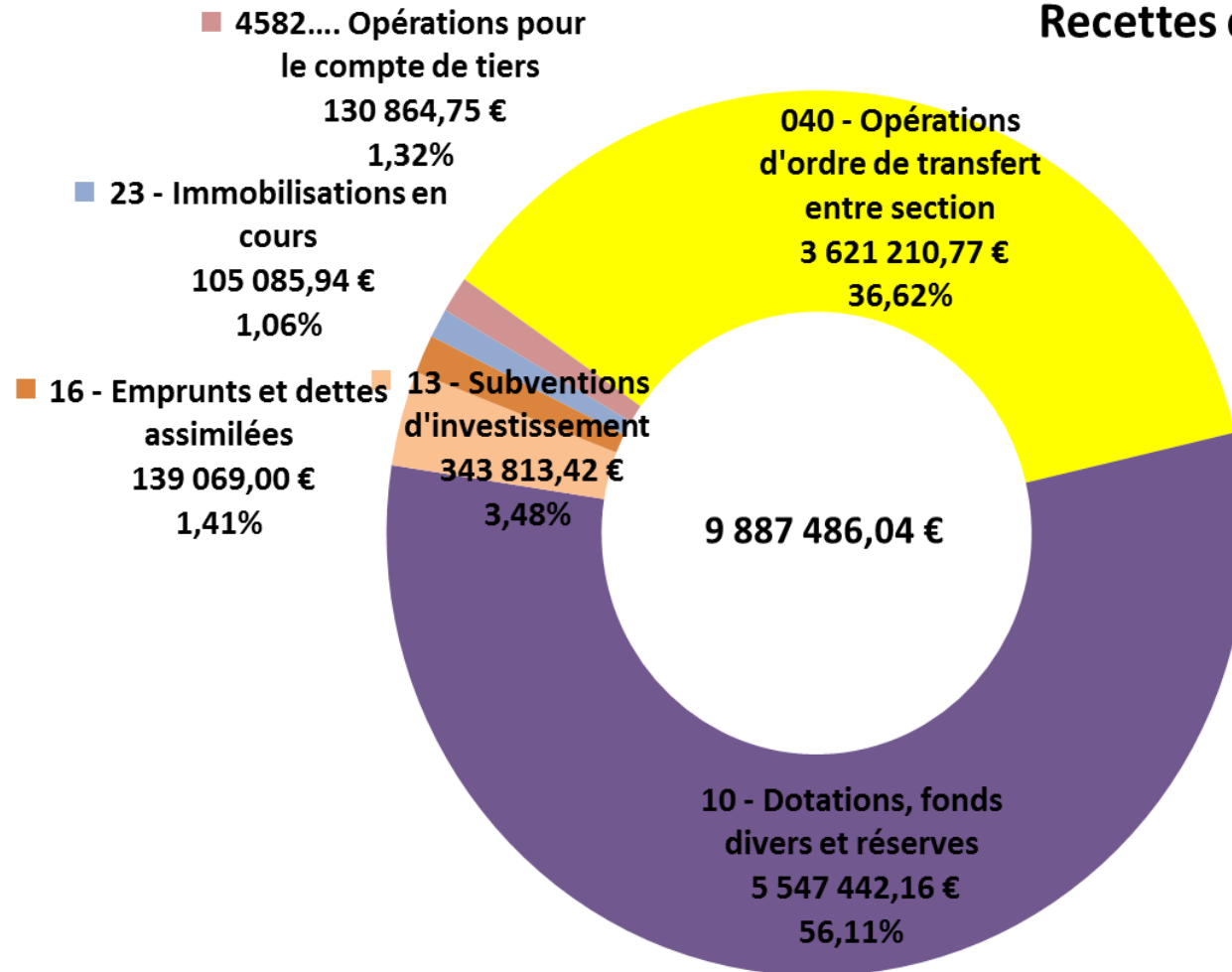
Les remboursements des avances de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 178 886,16 €.

Les dépenses pour les opérations sous mandats se sont élevées à 177 830,28 €.

Le détail des opérations se présente comme suit :

		Budget 2017	Réalisé 2017	RAR
	11MOAT482G	876 152,31 €	30 180,08 €	719 100,00 €
	Mois-Att-Réh col EU-482G			
13EXTS	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	876 152,31 €	30 180,08 €	719 100,00 €
Exter	11STW482U	31 000,00 €	0,00 €	
203	482U SWtiz-reh-coll-EU			
231	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	31 000,00 €	0,00 €	
238	12BAIL465C	52 200,00 €	0,00 €	
14VEV	REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET			
Vem	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	52 200,00 €	0,00 €	
231	12GOUS429Q	185 600,00 €	30 464,68 €	
16BOFF	FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE			
Repri	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	185 600,00 €	30 464,68 €	
231	12GOUS482S	25 200,00 €	0,00 €	
16CANI	Gous réhab cerdan vincic4rues			
Canal	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	
231	12ROVA482K	29 000,00 €	3 600,00 €	
16DOM	ROISSY VAUD'HERLAND			
Réha	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	29 000,00 €	3 600,00 €	
231	12SARC429G	25 200,00 €	0,00 €	
16LOUV	Sarcelles - promenade lac			
Louvi	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	25 200,00 €	0,00 €	
231	12THI482I	39 316,00 €	9 876,72 €	
16MON	LE TILLAY REHAB COLLECT			
Reha	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	39 316,00 €	9 876,72 €	
231	14GON484B	580 857,68 €	303 345,96 €	103 256,32 €
429T	Réhabilitation par l'intérieur du collecteur interco sur la Prai			
Villie	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	580 857,68 €	303 345,96 €	103 256,32 €
231	14ROI482K80	11 200,00 €	0,00 €	
17BOFF	Réhab interco Roissy ch de montm			
Réha	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 200,00 €	0,00 €	
231	14STBR478B	23 460,00 €	0,00 €	
17BOFF	Réhab interco St Brice Av Foch			
Dévi	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	23 460,00 €	0,00 €	
231	15ARN489	61 700,00 €	0,00 €	
17BOFF	Arnouville - Ferme Lemoine			
Dévo	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	61 700,00 €	0,00 €	
231	15ECOU363B	6 829,37 €	0,00 €	
17BOU	Ecouen - Quartier Luat Ravier			
Réha	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	6 829,37 €	0,00 €	
231	15SARC493	97 400,00 €	1 741,20 €	89 000,00 €
17DOM	Sarcelles - By pass			
Réha	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	97 400,00 €	1 741,20 €	89 000,00 €
231				
Total gén				

CA 2017 - Eaux Usées - Assainissement Recettes d'investissement



Les recettes (par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017	RAR
INVESTISSEMENT			
Recettes	41 870 564,00 €	9 887 486,04 €	445 814,43 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	0,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	0,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	0,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	189 283,00 €	162 892,54 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	2 315,00 €	1 006,67 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	37 497,00 €	53 816,53 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	143 930,00 €	115 028,99 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 384,00 €	11 383,74 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	954,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 222 711,00 €	3 227 022,58 €	
28154 - Matériel industriel	3 876,00 €	3 876,34 €	
28155 - Outillage industriel	2 799,00 €	2 798,80 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	25 971,00 €	25 974,79 €	
28184 - Mobilier	5 154,00 €	5 154,48 €	
28188 - Autres	6 154,00 €	6 154,31 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 345 311,05 €	5 547 442,16 €	
10222 - F.C.T.V.A.	345 311,05 €	547 442,16 €	
1068 - Autres réserves	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	4 713 764,00 €	343 813,42 €	
1314 - Communes	0,00 €	29 569,42 €	
13111 - Agence de l'eau	4 713 764,00 €	314 244,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €	139 069,00 €	
1681 - Autres emprunts	36 000,00 €	139 069,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	105 085,94 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	105 085,94 €	
458211 - M229-52 EZANVILLE	0,00 €	806,70 €	
458211 - M229-52 EZANVILLE	0,00 €	806,70 €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 124,43 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	0,00 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	0,00 €	245 390,00 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	0,00 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	0,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	0,00 €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	0,00 €	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	

Le FCTVA s'élève à 547 442,16 €.

L'article 1681 d'un montant de 139 069 € correspond aux avances (prêt à taux 0 %) versées par l'Agence de l'Eau.

Les subventions se montent à 343 813,42 €.

Le recouvrement des opérations sous mandat a été réalisé pour un montant de 130 864,75 €.

Anita MANDIGOU demande s'il y a des questions avant de soumettre ce point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, adopte le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2017, et arrêté comme suit et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	17 772 707,14 €	9 887 486,04 €	27 660 193,18 €
Dépenses	13 856 066,97 €	8 859 834,48 €	22 715 901,45 €
Résultat de l'exercice	3 916 640,17 €	1 027 651,56 €	4 944 291,73 €
Résultat antérieur	1 139 473,06 €	22 882 245,84 €	24 021 718,90 €
Résultat total	5 056 113,23 €	23 909 897,40 €	28 966 010,63 €

13. Approbation du compte de gestion de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.

Rapporteur : Anita MANDIGOU

095103
TRES. GONESSE



CEB

II-1
Exercice 2017

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 870 564,00	19 541 000,00	61 411 564,00
Titres de recettes émis (b)	9 936 473,47	17 772 707,14	27 709 180,61
Réductions de titres (c)	48 987,43	0,00	48 987,43
Recettes nettes (d = b - c)	9 887 486,04	17 772 707,14	27 660 193,18
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 870 564,00	19 541 000,00	61 411 564,00
Mandats émis (f)	8 875 173,65	15 435 849,86	24 311 023,51
Annulations de mandats (g)	15 339,17	1 579 782,89	1 595 122,06
Dépenses nettes (h = f - g)	8 859 834,48	13 856 066,97	22 715 901,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 027 651,56	3 916 640,17	4 944 291,73
(h - d) Déficit			

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	22 882 245,84	0,00	1 027 651,56	0,00	23 909 897,40
Fonctionnement	6 139 473,06	5 000 000,00	3 916 640,17	0,00	5 056 113,23
Sous-Total	29 021 718,90	5 000 000,00	4 944 291,73	0,00	28 966 010,63
TOTAL III	29 021 718,90	5 000 000,00	4 944 291,73	0,00	28 966 010,63
TOTAL I + II + III	29 021 718,90	5 000 000,00	4 944 291,73	0,00	28 966 010,63

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe eaux usées – assainissement est conforme au compte administratif.

Anita MANDIGOU demande au Comptable Public de quitter la salle pour voter le compte de gestion ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, après que le comptable public ait quitté la salle, adopte le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

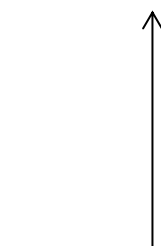
14. Affectation des résultats de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.

L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2017 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	17 772 707,14 €	9 887 486,04 €	27 660 193,18 €
Dépenses	13 856 066,97 €	8 859 834,48 €	22 715 901,45 €
Résultat de l'exercice	3 916 640,17 €	1 027 651,56 €	4 944 291,73 €
Résultat antérieur	1 139 473,06 €	22 882 245,84 €	24 021 718,90 €
Résultat total	5 056 113,23 €	23 909 897,40 €	28 966 010,63 €

Restes à réaliser	
Recettes	445 814,43 €
Dépenses	2 047 642,93 €
Solde	-1 601 828,50 €



Besoin de financement
actuel
0,00 €

L'exécution de l'exercice 2017 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

Anita MANDIGOU soumet le point au vote après avoir relevé qu'il n'y avait pas de questions des membres présents.

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 23 909 897,40 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 5 056 113,23 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation, et donne tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

15. Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le transport et le traitement d'assainissement - Année 2018.

Comme il a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 7 mars, il est proposé une augmentation de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

Anita MANDIGOU demande s'il y a des questions.

Marcel BOYER, Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN se questionne sur l'incidence de l'annulation du projet sur le triangle de GONESSE sur la facture d'eau. Certains travaux vont-ils être repoussés ? Va-t-on devoir augmenter la participation plus rapidement que prévu dans l'avenir ?

Guy MESSAGER répond que, concernant les projets des communes ou des intercommunalités, le syndicat ne se positionne pas. Ce que l'on sait par expérience, c'est que des projets se font à un endroit, d'autres travaux ne se réalisent pas. Le Président rappelle que le triangle de GONESSE comporte un certain nombre d'hectares et le projet EUROPACITY aussi ne représente qu'une partie du triangle de GONESSE. Ce qui est certain c'est que le développement de notre territoire ne s'est pas fait comme prévu initialement. Le retard de l'aménagement de la francilienne a permis à la Seine-et-Marne de se développer par exemple. Cependant, le développement économique du département du VAL D'OISE se fait chez nous, et ne se fera pas dans le Vexin, mais partira de GONESSE en passant par BONNEUIL-EN-FRANCE jusqu'au nord du département.

Le développement se fera aussi à LE THILLAY. Une grande zone d'activité sur LOUVRES est également en train de se faire. D'anciens projets ne se font que maintenant.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Patrick RENAUD, a bien compris que la station de dépollution est importante pour réaliser les projets des communes. Si demain nous sommes à

saturation, nous serons obligés d'émettre des avis négatifs pour certains projets. Il y aura peut-être des années difficiles où il faudra faire des choix entre certains projets, ce qui est fort possible. Toutefois le syndicat a étudié aussi des scénarios catastrophiques financièrement où ils ne se passent rien sur le territoire, avec une augmentation de la redevance qui serait rendue nécessaire pour 0,80 € par mètre cube d'eau potable consommée.

Anita MANDIGOU demande si d'autres personnes veulent intervenir et dans la négative, elle soumet aux voix.

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages, décide d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2018 de 0,05 €/m³ d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,35 €/m³, prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

16. Fixation de la redevance de gestion des réseaux d'assainissement d'eaux usées appartenant aux communes - Année 2018.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles R. 2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité Syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Collectivités	Tarif par mètre cube d'eau potable facturée (en euros non soumis à TVA)
BAILLET-EN-FRANCE	0,10 €
BOUQUEVAL	0,13 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,15 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,22 €
GONESSE	0,10 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,20 €
LOUVRES	0,15 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,14 €
MONTSOULT	0,10 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,06 €
SAINT-WITZ	0,11 €
LE THILLAY	0,22 €
VAUD'HERLAND	0,42 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,10 €
VILLERON	0,13 €

Lionel LECUYER, délégué titulaire de la commune de VÉMARS, demande pourquoi il y a autant de différence de tarification entre les communes.

Guy MESSENGER explique que chaque commune est gérée selon ses spécificités géographiques, son nombre d'habitants au mètre carré et selon le mètre linéaire de canalisation qu'elle possède. Ainsi la commune de GONESSE a un faible montant car il y a un nombre d'habitants plus restreint par rapport au mètre linéaire en comparaison avec la commune de VAUD'HERLAND.

Anita MANDIGOU ajoute le fait que chaque commune a un mètre linéaire de canalisation différent et que de fait la répartition de facturation est rapportée aux nombres d'habitants de la commune.

Patrice GEBAUER, délégué suppléant de la commune de LE THILLAY, comprend donc maintenant l'application de ce tarif de 0,42 € HT sur la commune de VAUD'HERLAND.

Guy MESSAGER confirme mais précise toutefois qu'il y aurait une vraie question de solidarité communale à mettre en place dans les décennies à venir. Dès que les projets importants auront été mis en place, il faudra se pencher sur une harmonisation de tarification afin d'installer une solidarité entre les grandes et petites communes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, fixe les montants, comme indiqués ci-dessous, des redevances d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2018 comme suit et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

17. Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) modifié - Extension et mise aux normes de la station de dépollution.

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses et des recettes qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mobilisées pour la réalisation des autorisations de programme au cours de l'exercice.

Le marché pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution s'élève à 140 845 416 € HT, soit 169 014 499,20 € TTC. Il s'ajoutera à ce marché les dépenses connexes comme les missions de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS), de contrôle technique.

Le montant global de l'opération est estimé à 188 542 656,80 € TTC.

Le Comité Syndical a délibéré le 13 décembre 2017 sur la création de cette AP/CP portant sur l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution. Compte tenu des réalisations de 2017, et de l'avancement du projet, il convient de revoir les crédits de paiement pour les années à venir.

Guy MESSAGER précise qu'on est dans la démarche de ne pas réaliser le transfert de la canalisation mais comme elle doit passer dans un endroit qui a été bombardé durant la seconde guerre mondiale, c'est un terrain plein de bombes. Il s'agit d'une opération pharaonique, on essaye de voir avec la DRIEE une autre solution. La renaturation de la Morée est également en projet.

Il n'y a pas de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la modification de l'autorisation de programme (201701) et de crédits de paiements relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution comme suit et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette modification.

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		CP 2017 réalisés	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	8 347 623,87 €	34 214 230,07 €	49 014 059,00 €	48 963 057,00 €	23 327 884,00 €
Dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	556 888,22 €	263 157,25 €	263 157,22 €	263 157,22 €	203 752,48 €
Investissement canalisation de transfert	15 000 000,00 €			3 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	355 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €
total	188 542 656,80 €	6 770 690,47 €	9 259 512,09 €	37 877 387,32 €	54 627 216,22 €	54 426 214,22 €	25 581 636,48 €

18. Adoption du budget de l'année 2018 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.

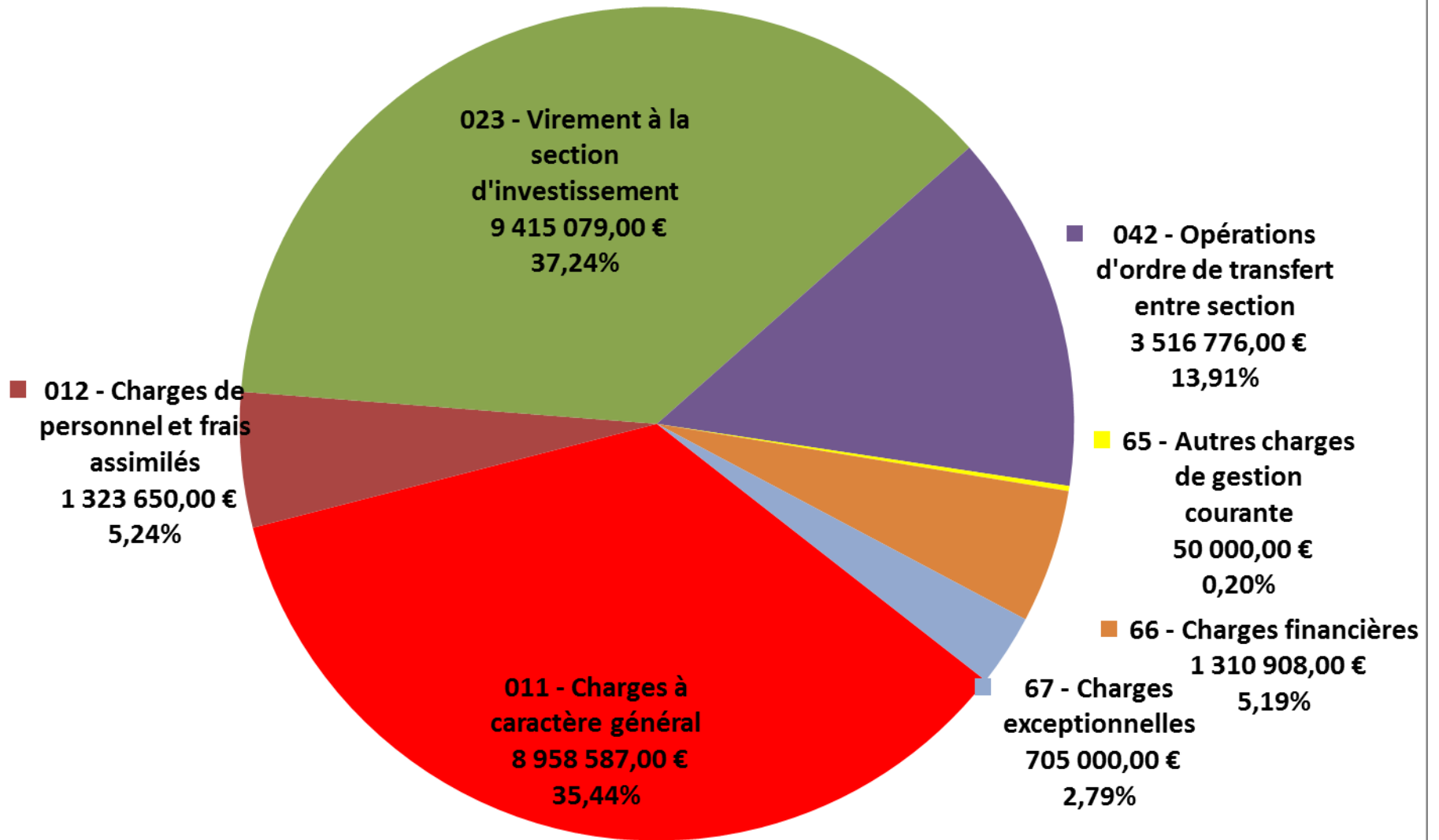
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	19 541 000,00 €	13 856 066,97 €	25 280 000,00 €
011 - Charges à caractère général	10 209 950,00 €	8 599 607,35 €	8 958 587,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €	1 008 672,12 €	1 323 650,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	- €	9 415 079,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	3 516 776,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
66 - Charges financières	- €	- €	1 310 908,00 €
67 - Charges exceptionnelles	835 000,00 €	626 576,73 €	705 000,00 €
Recettes	19 541 000,00 €	17 772 707,14 €	25 280 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	- €	5 056 113,23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	448 436,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 273 400,00 €	14 438 728,49 €	18 275 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €	1 500 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	304,90 €	- €
77 - Produits exceptionnels	767,94 €	67 965,58 €	450,77 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	8 000,00 €	- €	- €

BP 2018 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Exploitation



TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION = 25 280 000,00 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	19 541 000,00 €	13 856 066,97 €	25 280 000,00 €
011 - Charges à caractère général	10 209 950,00 €	8 599 607,35 €	8 958 587,00 €
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	3 800,00 €	2 148,96 €	4 000,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 500,00 €	6 273,04 €	12 500,00 €
6064 - Fournitures administratives	0,00 €	932,48 €	- €
6066 - Carburants	150,00 €	0,00 €	150,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	- €
6135 - Locations mobilières	25 000,00 €	0,00 €	- €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	16 710,78 €	30 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	560 000,00 €	432 155,42 €	570 000,00 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 720 000,00 €	6 422 979,97 €	7 435 000,00 €
61551 - Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	- €
6161 - Multirisques	0,00 €	0,00 €	- €
617 - Etudes et recherches	146 717,00 €	15 631,60 €	181 337,00 €
618 - Divers	0,00 €	31 779,00 €	- €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	226 000,00 €	155 955,08 €	170 000,00 €
6226 - Honoraires	0,00 €	24 600,00 €	25 000,00 €
6228 - Divers	781 500,00 €	1 002 305,78 €	5 000,00 €
6232 - Echantillons	0,00 €	0,00 €	- €
6237 - Publications	0,00 €	2 727,00 €	- €
6244 - Transports administratifs	0,00 €	603,80 €	- €
6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €	0,00 €	- €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 497,61 €	15 000,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	391,31 €	- €
6132 - Locations immobilières	0,00 €	116,04 €	- €
6287 - Remboursements de frais	695 787,00 €	451 724,49 €	460 000,00 €
6288 - Autres	0,00 €	7 200,00 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 050 000,00 €	1 008 672,12 €	1 323 650,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 050 000,00 €	1 008 596,99 €	1 323 650,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	75,13 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	0,00 €	9 415 079,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 738 875,00 €	0,00 €	9 415 079,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	3 516 776,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	3 516 776,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	1 310 908,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	0,00 €	1 310 908,00 €
67 - Charges exceptionnelles	835 000,00 €	626 576,73 €	705 000,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	430 000,00 €	479 368,28 €	300 000,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	400 000,00 €	144 691,85 €	400 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	16,60 €	- €

Les articles 61521, 61523 et 61528 retracent notamment les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station y compris le transport et le compostage des boues : 6 800 000 € ;
- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion : 190 000 € ;
- Une redevance versée au SIAAP : 635 000 € ;
- Les frais de curage : 270 000 € ;
- Les frais d'inspection télévisée : 110 000 €.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

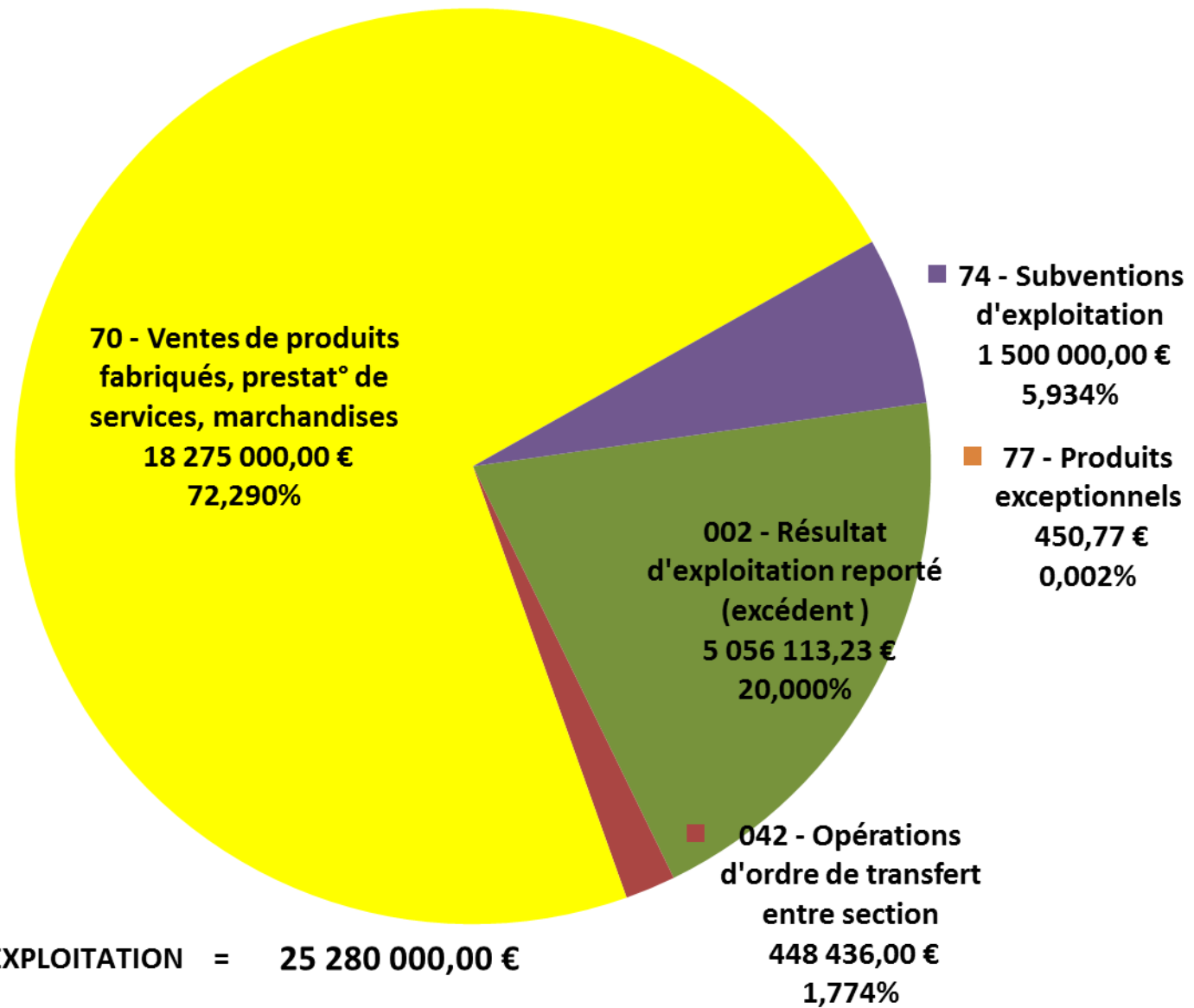
Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

Le compte 66112 traduit les intérêts courus non échus (ICNE) d'avril à décembre des intérêts sur l'emprunt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'article 6718 comprend les soldes des conventions d'entretien et l'article 6742 traduit les subventions aux Communes.

BP 2018 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT			
Recettes	19 541 000,00 €	17 772 707,14 €	25 280 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	0,00 €	5 056 113,23 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 139 473,06 €	0,00 €	5 056 113,23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	448 436,00 €
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	594 359,00 €	594 359,00 €	448 436,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	16 273 400,00 €	14 438 728,49 €	18 275 000,00 €
704 - Travaux	0,00 €	93 211,05 €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	16 273 400,00 €	14 345 517,44 €	18 275 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €	1 500 000,00 €
741 - Primes d'épuration	1 525 000,00 €	2 671 349,17 €	1 500 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	304,90 €	- €
7588 - Autres	0,00 €	304,90 €	- €
77 - Produits exceptionnels	767,94 €	67 965,58 €	450,77 €
7711 - Débits et pénalités perçus	767,94 €	0,00 €	450,77 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	67 595,87 €	- €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €	131,89 €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	237,82 €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	8 000,00 €	0,00 €	- €
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	0,00 €	- €

Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,35 € le m², et avec une augmentation annuelle du volume de 250 000 m³.

Une prime pour bonne épuration à hauteur de 1 500 000 €.

La section d'investissement

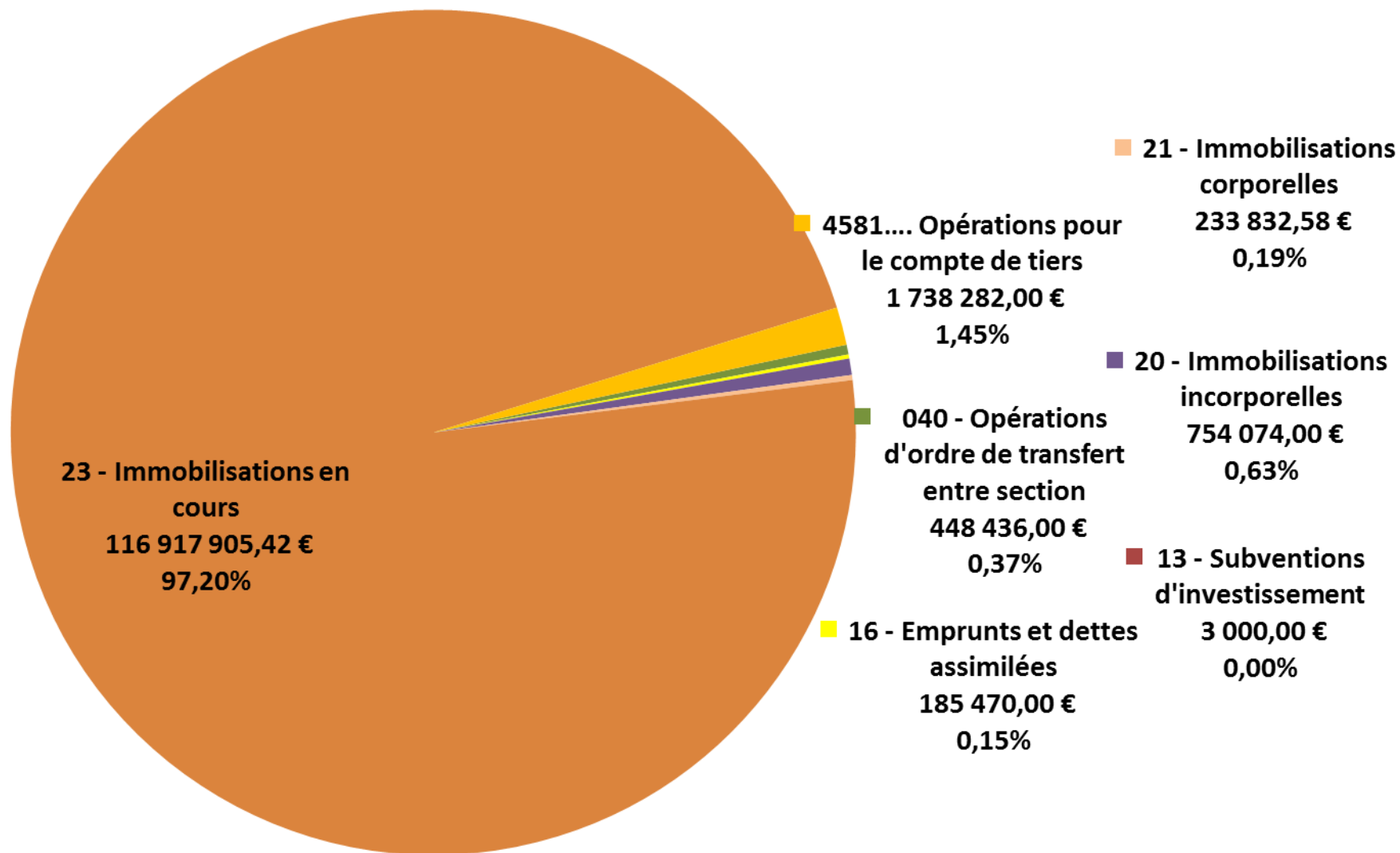
Vue d'ensemble de la section d'investissement

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Dépenses	41 870 564,00 €	8 859 834,48 €	120 281 000,00 €	2 047 642,93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	448 436,00 €	
13 - Subventions d'investissement	36 000,00 €	35 737,00 €	3 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 794,00 €	178 886,16 €	185 470,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	430 249,38 €	34 475,18 €	754 074,00 €	145 074,00 €
21 - Immobilisations corporelles	217 271,69 €	29 957,50 €	233 832,58 €	53 832,58 €
23 - Immobilisations en cours	38 914 696,82 €	7 808 589,36 €	116 917 905,42 €	1 402 921,92 €
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	- €	66 300,00 €	66 300,00 €
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	126 124,43 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	245 390,00 €	245 390,00 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	- €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	190 200,00 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	101 500,00 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	- €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	462 600,00 €	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	- €	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458160 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	- €	317 100,00 €	
458161 - M409-103 MOISSELLES	- €	- €	221 000,00 €	

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	41 870 564,00 €	9 887 486,04 €	120 281 000,00 €	445 814,43 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	- €	23 909 897,40 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	- €	9 415 079,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	3 516 776,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 345 311,05 €	5 547 442,16 €	1 201 445,60 €	
13 - Subventions d'investissement	4 713 764,00 €	343 813,42 €	4 399 520,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €	139 069,00 €	76 100 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	- €	105 085,94 €	- €	
458211 - M229-52 EZANVILLE	- €	806,70 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	- €	66 300,00 €	66 300,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	126 124,43 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	- €	245 390,00 €	245 390,00 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	- €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	- €	190 200,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	101 500,00 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	- €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	- €	462 600,00 €	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	- €	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	- €	317 100,00 €	
458261 - M409-103 MOISSELLES	- €	- €	221 000,00 €	

BP 2018 - Eaux Usées - Assainissement

Dépenses d'Investissement



TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 120 281 000,00 €

Les dépenses

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Dépenses	41 870 564,00 €	8 859 834,48 €	120 281 000,00 €	2 047 642,93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	594 359,00 €	594 359,00 €	448 436,00 €	
139111 - Agence de l'eau	118 899,00 €	118 898,62 €	37 981,00 €	
13912 - libellé non renseigné	228 199,00 €	228 198,98 €	163 182,00 €	
13913 - libellé non renseigné	23 274,00 €	23 274,21 €	23 277,00 €	
13914 - Communes	43 515,00 €	43 514,76 €	43 523,00 €	
13918 - Autres	180 441,00 €	180 441,00 €	180 441,00 €	
139118 - Autres	31,00 €	31,43 €	32,00 €	
13 - Subventions d'investissement	36 000,00 €	35 737,00 €	3 000,00 €	
13111 - Agence de l'eau	36 000,00 €	35 737,00 €	3 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 794,00 €	178 886,16 €	185 470,00 €	
1681 - Autres emprunts	180 794,00 €	178 581,26 €	185 470,00 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	304,90 €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	430 249,38 €	34 475,18 €	754 074,00 €	
2031 - Frais d'études	324 780,60 €	19 016,40 €	722 574,00 €	145 074,00 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	0,00 €	- €	
2051 - Concessions et droits similaires	103 968,78 €	15 458,78 €	31 500,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	217 271,69 €	29 957,50 €	233 832,58 €	
21351 - Bâtiments d'exploitation	81 320,00 €	8 222,03 €	34 140,00 €	4 140,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	110 951,69 €	16 244,08 €	181 499,96 €	46 499,96 €
2155 - Outillage industriel	20 000,00 €	3 869,11 €	10 000,00 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	1 439,94 €	8 192,62 €	3 192,62 €
2188 - Autres	0,00 €	182,34 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	38 914 696,82 €	7 808 589,36 €	116 917 905,42 €	
2313 - Constructions	13 156 108,52 €	5 765 956,17 €	8 856 012,09 €	1 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 914 340,52 €	1 211 558,69 €	5 343 321,92 €	1 401 421,92 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	19 734 247,78 €	0,00 €	102 718 571,41 €	
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	1 110 000,00 €	831 074,50 €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458121 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	
458129 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €	
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €	66 300,00 €
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	- €	
458143 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	5 593,92 €	- €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	126 124,43 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	245 390,00 €	
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	339,00 €	245 390,00 €	245 390,00 €
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	- €	
458151 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	23 172,30 €	- €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	190 200,00 €	
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	12 190,80 €	190 200,00 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	101 500,00 €	
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	2 048,04 €	101 500,00 €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	- €	
458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	18 687,74 €	- €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	462 600,00 €	
458156 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	4 332,00 €	462 600,00 €	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458157 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	- €	
458158 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	48 987,43 €	- €	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458159 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458160 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	0,00 €	0,00 €	317 100,00 €	
458160 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	0,00 €	0,00 €	317 100,00 €	
458161 - M409-103 MOISSELLES	0,00 €	0,00 €	221 000,00 €	
458161 - M409-103 MOISSELLES	0,00 €	0,00 €	221 000,00 €	

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 185 470 €.

Les opérations sous mandats se montent à 1 738 282,00 €.

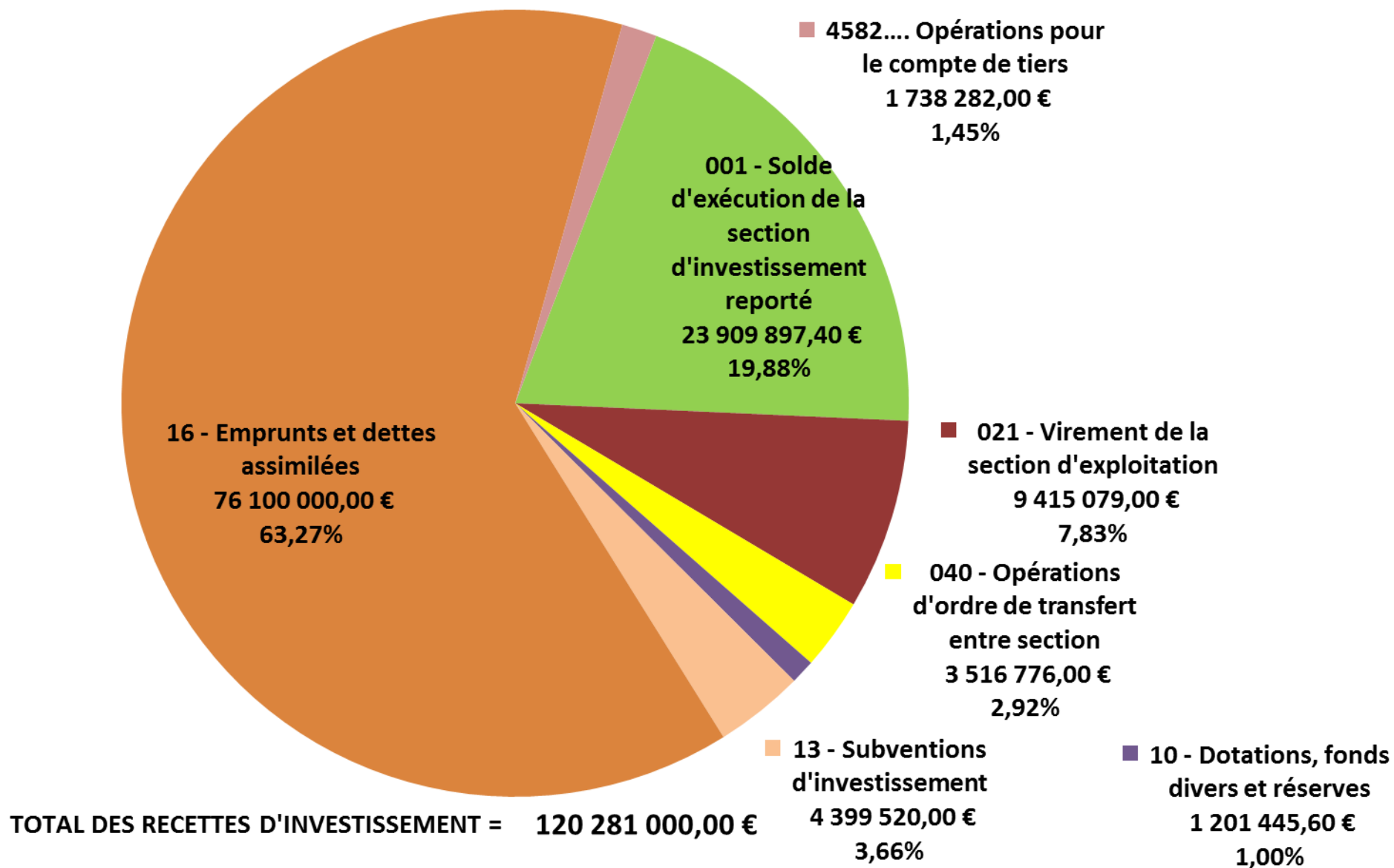
Les opérations d'équipement sont les suivantes :

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2018	RAR 2017	TOTAL BP 2018
DEPENSES			
10DOM481	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Dom-RFosettes-réhabcolIEU 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
11MOAT482G	- €	719 100,00 €	719 100,00 €
Mois-Att-Réh col EU-482G 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	719 100,00 €	719 100,00 €
11STW482U	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
482U SWtiz-reh-coll-EU 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
12BAIL465C	40 200,00 €	- €	40 200,00 €
REHAB COLLECT NOTRE DAME BAILLET 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 200,00 €	- €	40 200,00 €
12GOUS429Q	223 000,00 €	- €	223 000,00 €
FOND DE GRISON GOUSSAINVILLE 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	223 000,00 €	- €	223 000,00 €
12GOUS482S	26 200,00 €	- €	26 200,00 €
Gous réhab cerdan vinci4rues 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	26 200,00 €	- €	26 200,00 €
12SARC429G	39 600,00 €	- €	39 600,00 €
Sarcelles - promenade lac 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	39 600,00 €	- €	39 600,00 €
12THI482I	113 000,00 €	- €	113 000,00 €
LE TILLAY REHAB COLLECT 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	113 000,00 €	- €	113 000,00 €
13EXTSTEP	8 904 512,09 €	1 500,00 €	8 906 012,09 €
Extension STEP 2313 - Constructions	8 854 512,09 €	1 500,00 €	8 856 012,09 €
2031 - Frais d'études	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	- €	- €
14GON484B	- €	103 256,32 €	103 256,32 €
Réhabilitation par l'intérieur du collecteur interco sur la Prai 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	103 256,32 €	103 256,32 €
14VEWI486B	- €	1 890,00 €	1 890,00 €
Vemars - St Witz 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- €	1 890,00 €	1 890,00 €
15SARC493	136 000,00 €	89 000,00 €	225 000,00 €
Sarcelles - By pass 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	136 000,00 €	89 000,00 €	225 000,00 €
16BOFR502A	13 500,00 €	7 448,40 €	20 948,40 €
Reprise du radier du regard d'EU interco Ubn.404 sous le RD 84-3 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	13 500,00 €	7 448,40 €	20 948,40 €
16CANT500A	355 000,00 €	- €	355 000,00 €
Canalisation de transfert Bonneuil-Stains 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	355 000,00 €	- €	355 000,00 €

OPERATION / ARTICLE	Nouvelle proposition 2018	RAR 2017	TOTAL BP 2018
DEPENSES			
16DOM429J2	8 000,00 €	418 306,00 €	426 306,00 €
Réhabilitation et redimensionnement canalisations Tête Richard 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 000,00 €	418 306,00 €	426 306,00 €
16LOUV491A	46 400,00 €	- €	46 400,00 €
Louvres Réhab collecteurs rue de Normandie et chemin de Marly 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	46 400,00 €	- €	46 400,00 €
16MONST425	46 700,00 €	- €	46 700,00 €
Rehabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	46 700,00 €	- €	46 700,00 €
17BOUQ498	1 372 500,00 €	- €	1 372 500,00 €
Réhabilitation interco EU REP 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 372 500,00 €	- €	1 372 500,00 €
17DOM468B	352 600,00 €	1 968,00 €	354 568,00 €
Réhabilitation réseaux interco Domont OP468B 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	352 600,00 €	1 968,00 €	354 568,00 €
17BOFR502B	4 200,00 €	10 453,20 €	14 653,20 €
Réhabilitation T150 Bonneuil en Fce 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 200,00 €	10 453,20 €	14 653,20 €
18DOM429JL	52 500,00 €	- €	52 500,00 €
Domont RD301 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	52 500,00 €	- €	52 500,00 €
18ECSA482R	29 000,00 €	- €	29 000,00 €
482R ECOUEN SARCELLES 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	29 000,00 €	- €	29 000,00 €
18EZAN497	44 400,00 €	- €	44 400,00 €
Ezanville reha interco EU abattoirs 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	44 400,00 €	- €	44 400,00 €
18EZEC482N	19 000,00 €	- €	19 000,00 €
482N EZANVILLE ECOUEN 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	19 000,00 €	- €	19 000,00 €
18GAR489B	47 000,00 €	- €	47 000,00 €
GARGES DU RD PT DU CHRIST JUSQU A VOIE SNCF 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	47 000,00 €	- €	47 000,00 €
18GAR502D	304 100,00 €	- €	304 100,00 €
Dévoisement collecteurs EU av stalingrad à Garges et Arnouville 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	304 100,00 €	- €	304 100,00 €
18GON484C	106 000,00 €	- €	106 000,00 €
Réhabilit. collecteur EU interco diam 1000 à Gonesse 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	106 000,00 €	- €	106 000,00 €
18SARC503A	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
SARCELLES MONT GIF 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
18SARC504A	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
SARCELLES AVAL VALLEE DE GIF 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
Total général	12 346 412,09 €	1 352 921,92 €	13 699 334,01 €

BP 2018 - Eaux Usées - Assainissement

Recettes d'Investissement



Les recettes (détail par article budgétaire)

	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	dont RAR
INVESTISSEMENT				
Recettes	41 870 564,00 €	9 887 486,04 €	120 281 000,00 €	445 814,43 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	0,00 €	23 909 897,40 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 882 245,84 €	0,00 €	23 909 897,40 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	0,00 €	9 415 079,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	3 738 875,00 €	0,00 €	9 415 079,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 657 175,00 €	3 621 210,77 €	3 516 776,00 €	
28031 - Amortissements des frais d'études	189 283,00 €	162 892,54 €	37 054,00 €	
28033 - Amortissement de frais d'insertion	2 315,00 €	1 006,67 €	- €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	37 497,00 €	53 816,53 €	26 623,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	143 930,00 €	115 028,99 €	115 825,00 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 384,00 €	11 383,74 €	11 384,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	954,00 €	954,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 222 711,00 €	3 227 022,58 €	3 279 542,00 €	
28154 - Matériel industriel	3 876,00 €	3 876,34 €	3 880,00 €	
28155 - Outillage industriel	2 799,00 €	2 798,80 €	3 043,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	25 971,00 €	25 974,79 €	15 815,00 €	
28184 - Mobilier	5 154,00 €	5 154,48 €	4 855,00 €	
28188 - Autres	6 154,00 €	6 154,31 €	6 127,00 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	5 147,00 €	
281311 - Bâtiments d'exploitation	0,00 €	0,00 €	6 527,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 345 311,05 €	5 547 442,16 €	1 201 445,60 €	
10222 - F.C.T.V.A.	345 311,05 €	547 442,16 €	1 201 445,60 €	
1068 - Autres réserves	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	- €	
13 - Subventions d'investissement	4 713 764,00 €	343 813,42 €	4 399 520,00 €	
1314 - Communes	0,00 €	29 569,42 €	- €	
13111 - Agence de l'eau	4 713 764,00 €	314 244,00 €	4 399 520,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €	139 069,00 €	76 100 000,00 €	
1681 - Autres emprunts	36 000,00 €	139 069,00 €	100 000,00 €	
1641 - libellé non renseigné	0,00 €	0,00 €	76 000 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	105 085,94 €	- €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	105 085,94 €	- €	
458211 - M229-52 EZANVILLE	0,00 €	806,70 €	- €	
458211 - M229-52 EZANVILLE	0,00 €	806,70 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458221 - M088-74 12-10-37 BONNEUIL EN FR SDA	2 500,00 €	2 040,00 €	- €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	
458229 - M091-71 12-10-38 BOUFFEMONT	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €	
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	66 300,00 €	0,00 €	66 300,00 €	66 300,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	- €	
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	17 113,02 €	9 651,36 €	- €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET	132 504,97 €	6 380,54 €	126 192,00 €	126 124,43 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	0,00 €	245 390,00 €	
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	280 550,00 €	0,00 €	245 390,00 €	245 390,00 €
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	- €	
458251 - M539-96 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	92 621,92 €	15 872,76 €	- €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	0,00 €	190 200,00 €	
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	207 177,20 €	0,00 €	190 200,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	101 500,00 €	
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	107 813,80 €	6 630,00 €	101 500,00 €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	- €	
458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	20 612,20 €	19 095,74 €	- €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	0,00 €	462 600,00 €	
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	458 000,00 €	0,00 €	462 600,00 €	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458257 - ROISSY_482J	7 000,00 €	6 703,06 €	- €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	- €	
458258 - VAUDHERLAND_482J	49 000,00 €	16 329,14 €	- €	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458259 - LETHILLAY_482J	48 000,00 €	47 355,45 €	- €	
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	0,00 €	0,00 €	317 100,00 €	
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	0,00 €	0,00 €	317 100,00 €	
458261 - M409-103 MOISSELLES	0,00 €	0,00 €	221 000,00 €	
458261 - M409-103 MOISSELLES	0,00 €	0,00 €	221 000,00 €	

Il est envisagé un FCTVA de 1 200 965,60 €.

Les subventions correspondent à la partie notifiée sur l'extension de la STEP, soit à ce jour 4 399 520 €.

Il est également inscrit l'emprunt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 76 000 000 €.

Le montant des recettes prévues pour les opérations sous mandat correspond à celui inscrit en dépenses d'investissement.

Il n'y a pas de questions. Anita MANDIGOU soumet au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, adopte par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

En section d'exploitation:	
Recettes.....	25 280 000 €
Dépenses.....	25 280 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	120 281 000 €
Dépenses.....	120 281 000 €

B.3. BUDGET ANNEXE RELATIF AU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

19. Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

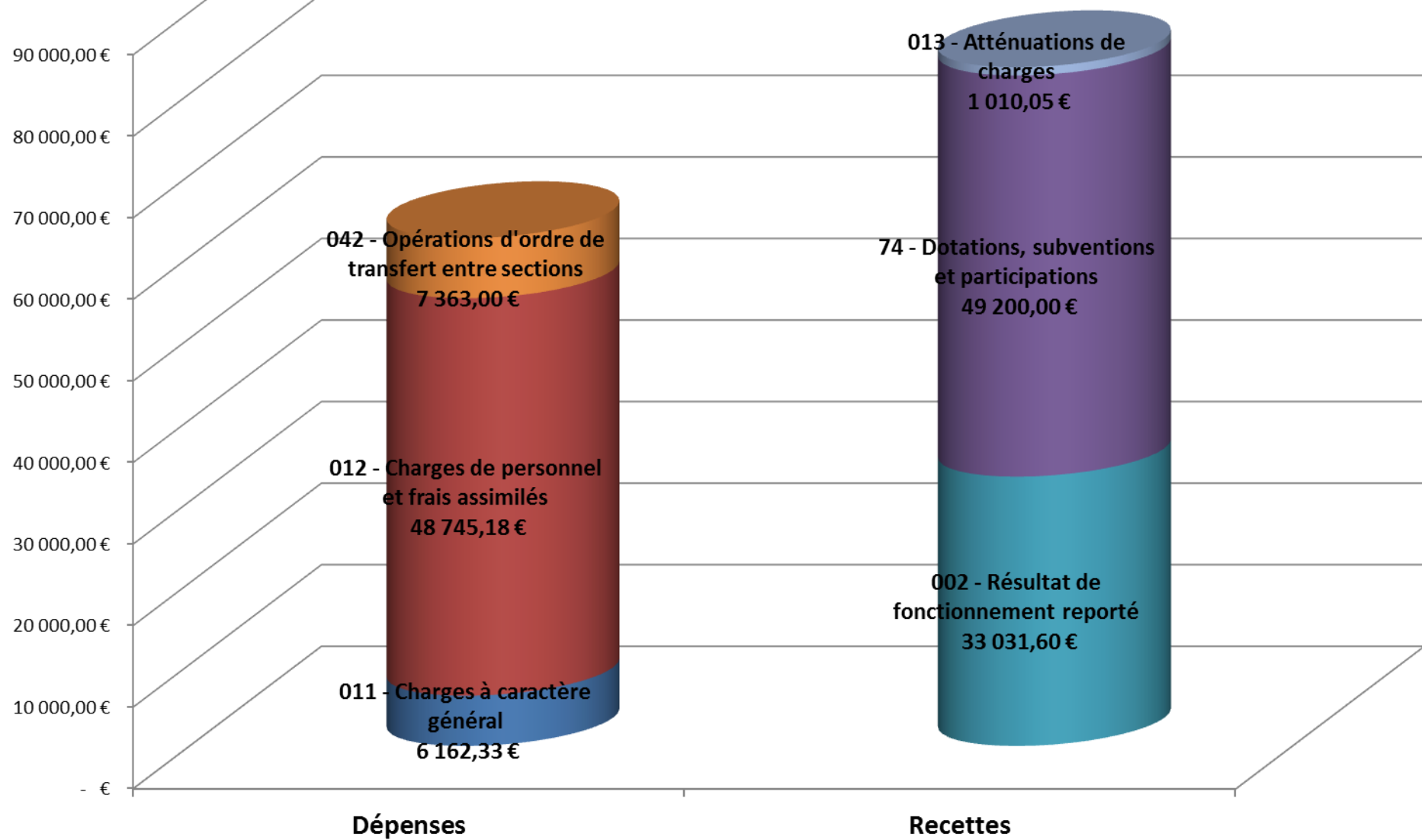
La section de fonctionnement

	BP 2017	Réalisé 2017
▣ Fonctionnement		
▣ Dépenses	107 495,60 €	62 270,51 €
▣ 011 - Charges à caractère général	14 100,00 €	6 162,33 €
60622 - Carburants	1 000,00 €	835,23 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	- €
6064 - Fournitures administratives	900,00 €	750,00 €
61551 - Matériel roulant	700,00 €	37,20 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 300,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	74,40 €
6256 - Missions	1 400,00 €	135,38 €
6257 - Réceptions	800,00 €	708,85 €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	431,70 €
60636 - Vêtements de travail	200,00 €	- €
6156 - Maintenance	1 500,00 €	- €
6161 - Assurance multirisques	1 500,00 €	1 245,57 €
6231 - Annonces et insertions	400,00 €	1 944,00 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €
▣ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	48 745,18 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	48 745,18 €
▣ 023 - Virement à la section d'investissement	33 031,60 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	33 031,60 €	- €
▣ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 364,00 €	7 363,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	7 364,00 €	7 363,00 €

	BP 2017	Réalisé 2017
☐ Fonctionnement		
☐ Recettes	107 495,60 €	83 241,65 €
☐ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 031,60 €	33 031,60 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	33 031,60 €	33 031,60 €
☐ 013 - Atténuations de charges	- €	1 010,05 €
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	- €	1 010,05 €
☐ 74 - Dotations, subventions et participations	74 464,00 €	49 200,00 €
74718 - Autres	33 550,00 €	25 200,00 €
7473 - Départements	20 457,00 €	12 000,00 €
74751 - GFP de rattachement	20 457,00 €	12 000,00 €

Résultat Cumulé en fonctionnement (excédent) = 20 971,14 €

BUDGET SAGE - CA 2017 - section de fonctionnement

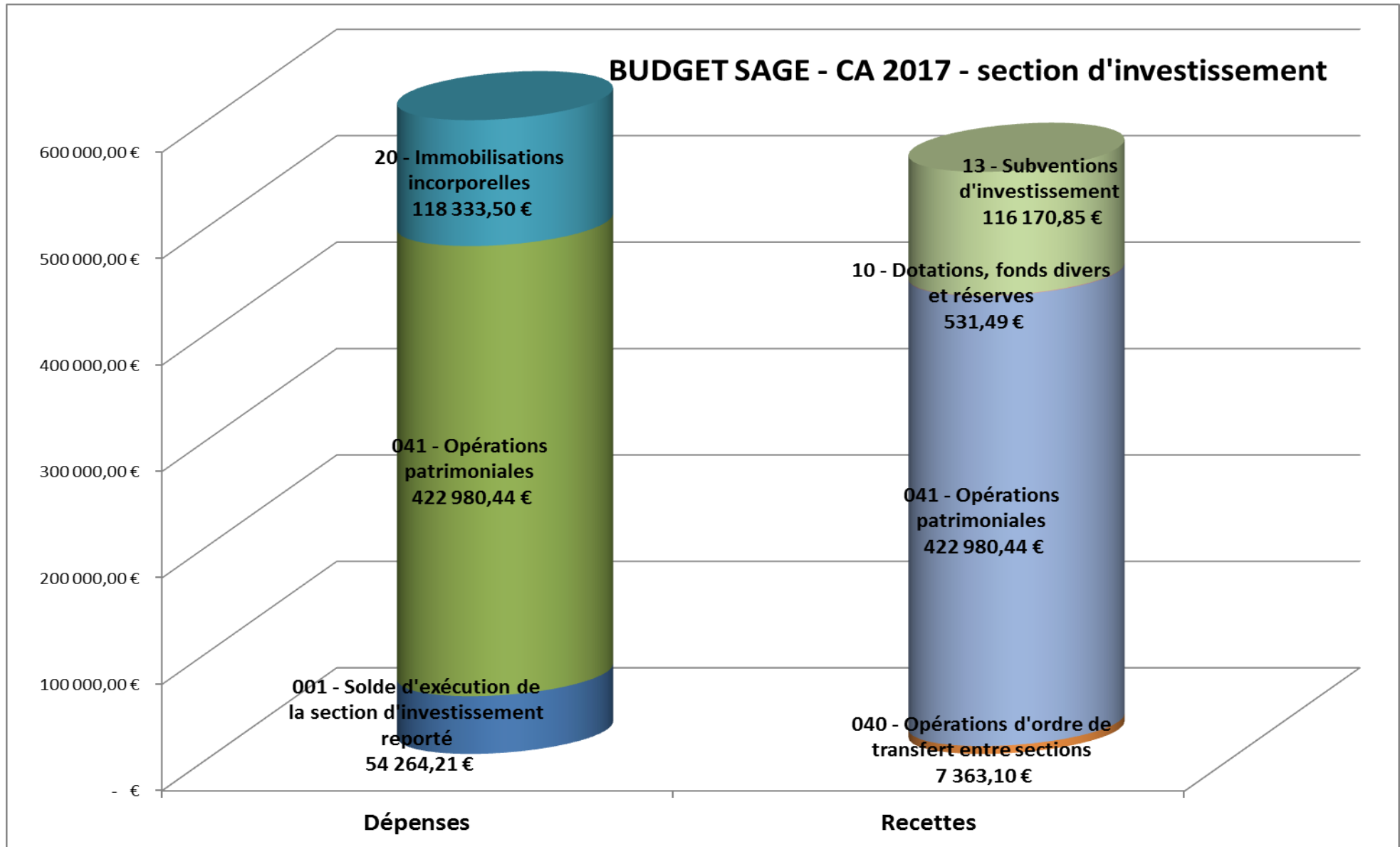


La section d'investissement

	BP 2017	Réalisé 2017	Dont RAR
Investissement			
Dépenses	736 251,75 €	595 578,15 €	39 306,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 264,21 €	54 264,21 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 264,21 €	54 264,21 €	
041 - Opérations patrimoniales	426 000,00 €	422 980,44 €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	426 000,00 €	422 980,44 €	
20 - Immobilisations incorporelles	255 987,54 €	118 333,50 €	
2031 - Frais d'études	140 160,00 €	69 631,50 €	20 520,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	2 300,00 €	2 760,00 €	18 786,00 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	113 527,54 €	45 942,00 €	
Recettes	736 251,75 €	547 045,88 €	153 685,30 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 364,00 €	7 363,10 €	
28051 - Concessions et droits similaires	4 872,00 €	4 872,00 €	
28182 - Matériel de transport	2 492,00 €	2 491,10 €	
041 - Opérations patrimoniales	426 000,00 €	422 980,44 €	
2031 - Frais d'études	426 000,00 €	422 980,44 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	531,49 €	
10222 - F.C.T.V.A.	- €	531,49 €	
13 - Subventions d'investissement	269 856,15 €	116 170,85 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	163 491,42 €	56 533,00 €	107 232,00 €
1312 - Régions	27 156,73 €	27 784,45 €	
1313 - Départements	39 604,00 €	15 926,70 €	23 677,30 €
13158 - Autres groupements	39 604,00 €	15 926,70 €	22 776,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 031,60 €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 031,60 €	- €	

Résultat Cumulé d'investissement (déficit) = - 48 532,27 €

BUDGET SAGE - CA 2017 - section d'investissement



Il n'y a pas de question.

Anita MANDIGOU soumet au vote après que le Président ait quitté la séance.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2017, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	50 210,05 €	547 045,88 €	597 255,93 €
Dépenses	62 270,51 €	541 313,94 €	603 584,45 €
Résultat de l'exercice	-12 060,46 €	5 731,94 €	-6 328,52 €
Résultat antérieur	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €
Résultat total	20 971,14 €	-48 532,27 €	-27 561,13 €

20. Approbation du compte de gestion de l'année 2017 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

095103
TRES. GONESSE



II-1
Exercice 2017

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	736 251,75	107 495,60	843 747,35
Titres de recettes émis (b)	547 045,88	50 210,05	597 255,93
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	547 045,88	50 210,05	597 255,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	736 251,75	107 495,60	843 747,35
Mandats émis (f)	541 313,94	62 270,61	603 584,55
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	541 313,94	62 270,61	603 584,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 731,94		
(h - d) Déficit		12 060,56	6 328,62

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-54 264,21	0,00	5 731,94	0,00	-48 532,27
Fonctionnement	33 031,60	0,00	-12 060,56	0,00	20 971,04
Sous-Total	-21 232,61	0,00	-6 328,62	0,00	-27 561,23
TOTAL II	-21 232,61	0,00	-6 328,62	0,00	-27 561,23
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-21 232,61	0,00	-6 328,62	0,00	-27 561,23

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer est conforme au compte administratif.

Anita MANDIGOU demande au comptable public de quitter la salle afin de soumettre ce compte de gestion au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

21. Affectation des résultats de l'année 2017 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2017 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	50 210,05 €	547 045,88 €	597 255,93 €
Dépenses	62 270,51 €	541 313,94 €	603 584,45 €
Résultat de l'exercice	-12 060,46 €	5 731,94 €	-6 328,52 €
Résultat antérieur	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €
Résultat total	20 971,14 €	-48 532,27 €	-27 561,13 €

Restes à réaliser	
Recettes	153 685,30 €
Dépenses	39 306,00 €
Solde	114 379,30 €

Besoin de financement
0 €

À affecter en réserves	
À reporter en fonctionnement	20 971,14 €

Solde de l'excédent

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 48 532,27 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, de reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 20 971,14 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, et de donner tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation de résultats.

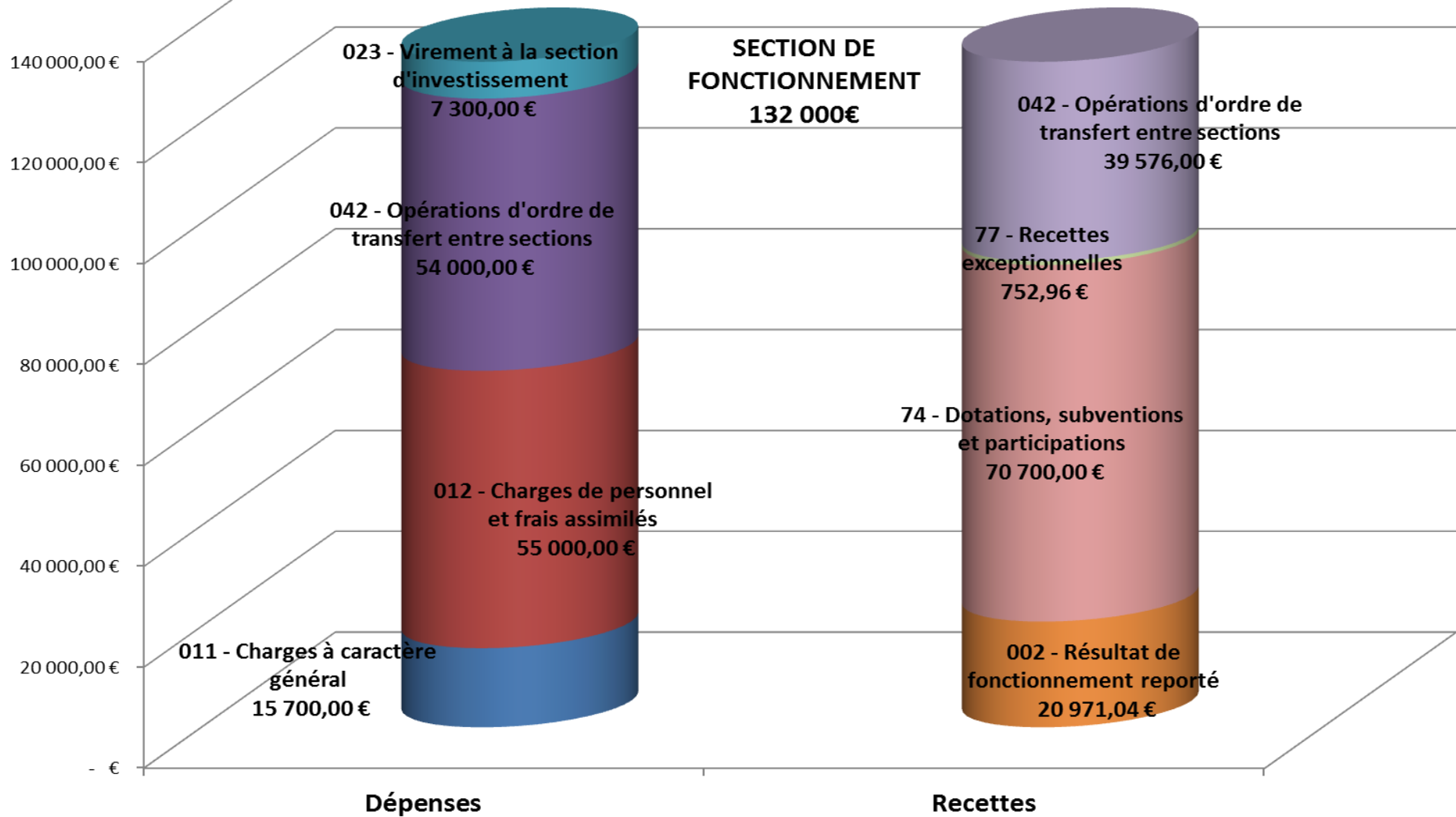
22. Adoption du budget de l'année 2018 - budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

La section de fonctionnement

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Fonctionnement			
Dépenses	107 495,60 €	62 270,51 €	132 000,00 €
011 - Charges à caractère général	14 100,00 €	6 162,33 €	15 700,00 €
60622 - Carburants	1 000,00 €	835,23 €	1 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	- €	200,00 €
6064 - Fournitures administratives	900,00 €	750,00 €	1 800,00 €
61551 - Matériel roulant	700,00 €	37,20 €	700,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 300,00 €	- €	1 500,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €	200,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	74,40 €	1 500,00 €
6256 - Missions	1 400,00 €	135,38 €	300,00 €
6257 - Réceptions	800,00 €	708,85 €	3 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	431,70 €	500,00 €
60636 - Vêtements de travail	200,00 €	- €	- €
6156 - Maintenance	1 500,00 €	- €	1 200,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 500,00 €	1 245,57 €	800,00 €
6231 - Annonces et insertions	400,00 €	1 944,00 €	2 000,00 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €	700,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00 €	48 745,18 €	55 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	53 000,00 €	48 745,18 €	55 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 031,60 €	- €	7 300,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 031,60 €	- €	7 300,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 364,00 €	7 363,00 €	54 000,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	7 364,00 €	7 363,00 €	54 000,00 €

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
☐ Fonctionnement			
☐ Recettes	107 495,60 €	83 241,65 €	132 000,00 €
☐ 002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 031,60 €	33 031,60 €	20 971,04 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	33 031,60 €	33 031,60 €	20 971,04 €
☐ 013 - Atténuations de charges	- €	1 010,05 €	- €
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	- €	1 010,05 €	- €
☐ 74 - Dotations, subventions et participations	74 464,00 €	49 200,00 €	70 700,00 €
74718 - Autres	33 550,00 €	25 200,00 €	35 350,00 €
7473 - Départements	20 457,00 €	12 000,00 €	17 675,00 €
74751 - GFP de rattachement	20 457,00 €	12 000,00 €	17 675,00 €
☐ 77 - Recettes exceptionnelles	- €	- €	752,96 €
7718 - autres recettes exceptionnelles	- €	- €	752,96 €
☐ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	39 576,00 €
777 - Amortissement des subventions	- €	- €	39 576,00 €

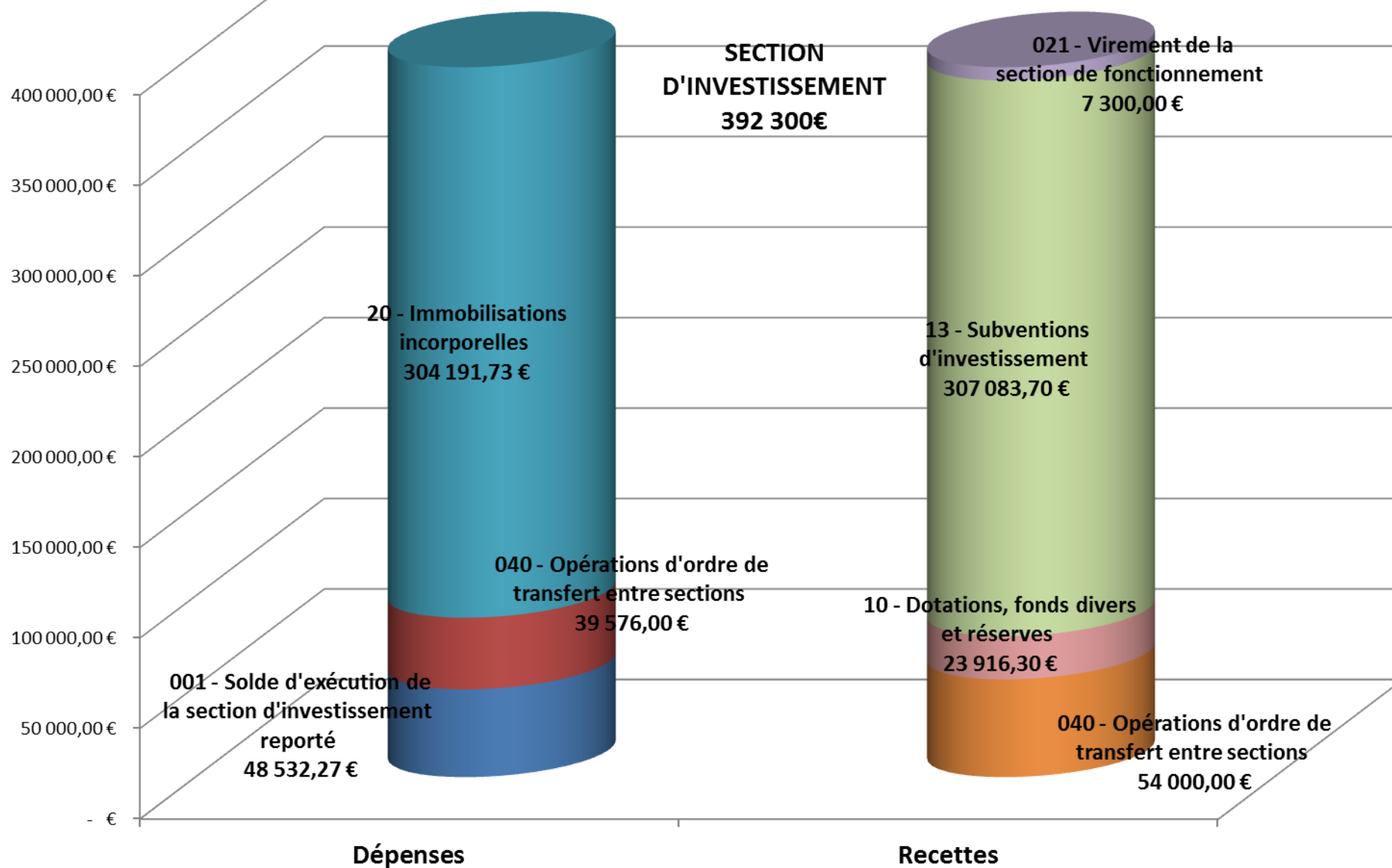
BUDGET SAGE - BP 2018 - section de fonctionnement



La section d'investissement

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Dont RAR
Investissement				
Dépenses	736 251,75 €	595 578,15 €	392 300,00 €	39 306,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 264,21 €	54 264,21 €	48 532,27 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 264,21 €	54 264,21 €	48 532,27 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	39 576,00 €	
13911 - Amortissement subventions aesn	- €	- €	19 509,00 €	
13912 - Amortissement subventions région	- €	- €	12 263,00 €	
13913 - Amortissement subventions département	- €	- €	3 902,00 €	
139151 - Amortissement subventions syndicats	- €	- €	2 309,00 €	
139158 - Amortissement subventions autres	- €	- €	1 593,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	426 000,00 €	422 980,44 €	- €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	426 000,00 €	422 980,44 €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	255 987,54 €	118 333,50 €	304 191,73 €	
2031 - Frais d'études	140 160,00 €	69 631,50 €	161 592,00 €	20 520,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	2 300,00 €	2 760,00 €	561,73 €	18 786,00 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	113 527,54 €	45 942,00 €	142 038,00 €	
Recettes	736 251,75 €	547 045,88 €	392 300,00 €	153 685,30 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 364,00 €	7 363,10 €	54 000,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	4 872,00 €	4 872,00 €	4 632,00 €	
28182 - Matériel de transport	2 492,00 €	2 491,10 €	- €	
2802 - documents d'urbanisme	- €	- €	49 368,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	426 000,00 €	422 980,44 €	- €	
2031 - Frais d'études	426 000,00 €	422 980,44 €	- €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	531,49 €	23 916,30 €	
10222 - F.C.T.V.A.	- €	531,49 €	23 916,30 €	
13 - Subventions d'investissement	269 856,15 €	116 170,85 €	307 083,70 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	163 491,42 €	56 533,00 €	260 630,40 €	107 232,00 €
1312 - Régions	27 156,73 €	27 784,45 €	- €	
1313 - Départements	39 604,00 €	15 926,70 €	23 677,30 €	23 677,30 €
13158 - Autres groupements	39 604,00 €	15 926,70 €	22 776,00 €	22 776,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 031,60 €	- €	7 300,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 031,60 €	- €	7 300,00 €	

BUDGET SAGE - BP 2018 - section d'investissement



Au niveau des dépenses d'investissement, on notera les éléments suivants :

- Les frais d'études d'inventaire-cartographie des zones humides pour 74 292 € ;
- Les frais d'étude d'inventaires complémentaires zones humides pour 83 700 € ;
- La poursuite de la rédaction des documents du SAGE pour 142 038 €.

Anita MANDIGOU demande s'il y a des questions et soumet ce point au vote.

Le Comité Syndical, à l'**unanimité des suffrages**, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer 2018.

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	132 000,00 €
Dépenses.....	132 000,00 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	392 300,00 €
Dépenses.....	392 300,00 €

Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce budget.

Avant de rendre la parole au Président, Anita MANDIGOU souhaite remercier l'excellent travail des agents du SIAH et notamment Éric CHANAL, Pascale MARTY, Déborah TANGUY, Marjorie DUFRESNE et surtout Éric MALLET qui lui envoie des mails même le week-end. Elle remercie également le comptable public et son équipe qui collabore avec le SIAH.

Guy MESSENGER souhaite s'associer à Anita MANDIGOU dans sa démarche de remerciements en la remerciant elle aussi pour le travail fourni. Il précise que le syndicat a toujours eu des vice-présidents qui s'occupaient bien des finances.

Guy MESSENGER rappelle aux délégués de signer la feuille en cas de départ. Il invite ensuite Gérard SAINT-BEUVE à prendre la parole pour ses points.

C. GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Rapporteur : Gérard SAINT-BEUVE

23. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'entretien des bassins gérés par le SIAH - (Marché E 18 : Lot n° 1 : Entretien des fonds de bassins et des digues).

Le présent marché est un marché public de prestations de services relatif à l'entretien des bassins de retenue du SIAH.

Le marché comporte deux lots dont :

Lot n° 1 : Entretien des fonds de bassins et des digues. Ces travaux doivent répondre aux objectifs suivants :

- Entretien de la végétation en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit : intérêt paysager, diversité biologique, brise-vent, etc.,
- Conservation du fonctionnement hydraulique des ouvrages de rétention

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles numéros 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bon de commandes avec un seul opérateur dans les conditions définies aux articles numéros 78 et 80 du décret n° 2016-360 précité.

En vertu de l'article 36-I de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 13 du décret n° 2016-360 du 26 mars 2016, le lot n° 2 du marché a été réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50 % des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

La durée du marché est fixée à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Les prestataires avaient jusqu'au 08 mars 2018 à 11h30 pour déposer leur offre. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 mars 2018 pour attribuer le marché.

Suite à la consultation, l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

- Lot 1 : VERT LIMOUSIN pour un montant de 50 085,19 € HT ;

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61523.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à signer le marché public avec le titulaire concernant les prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH - lot n° 1 : entretien des fonds de bassins et des digues, avec l'entreprise VERT LIMOUSIN, pour un montant de 50 085,19 € HT, prend acte que le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2018, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61523, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette attribution.

24. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux d'entretien des bassins gérés par le SIAH - (Marché E 18 : Lot n° 2 : Entretien des abords des bassins).

Le présent marché est un marché public de prestations de services relatif à l'entretien des bassins de retenue du SIAH.

Le marché comporte deux lots, dont :

- Lot n° 2 : Entretien des abords de bassins. Ces travaux doivent répondre aux objectifs de propreté et d'accessibilité des ouvrages. Ils doivent également permettre la circulation des véhicules et des piétons le cas échéant.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles numéros 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bon de commandes avec un seul opérateur dans les conditions définies aux articles numéros 78 et 80 du décret n° 2016-360 précité.

En vertu de l'article 36-I de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 13 du décret n° 2016-360 du 26 mars 2016, le lot n° 2 du marché a été réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50 % des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

La durée du marché est fixée à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Les prestataires avaient jusqu'au 08 mars 2018 à 11h30 pour déposer leur offre. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 mars 2018 pour attribuer le marché.

Suite à la consultation, l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

- Lot 2 : ESAT DES MUGUETS pour un montant de 47 859,08 € HT.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61523.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à signer le marché public avec le titulaire concernant les prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH. lot n° 2 : entretien des abords de bassins, avec l'ESAT DES MUGUETS, pour un montant de 47 859,08 € HT, prend acte que le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2018, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 61523, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette attribution.

D. ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christine PASSENAUD

25. Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B).

Le marché public concernant la réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE, a été attribué au groupement d'entreprises Environnement TPL / Val d'Oise Travaux Publics (VOTP) le 6 juin 2016.

Le marché public a été attribué pour un montant de 422 323,00 € HT.

L'avenant a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché selon les modalités prévues par l'avenant et ses annexes.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article 139-5° du décret relatif aux marchés publics n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Cette diminution des quantités représente un montant de - 208,00 € HT, soit une diminution de - 0,05 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché revu à la baisse est de 422 115,00 € HT.

En raison du faible montant de la modification, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B), ayant pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché, prend acte que le montant de l'avenant n° 1 est de - 208,00 € HT, soit une diminution de - 0,05 % du montant du marché initial, qui était de 422 323 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

Rapporteur : Alain BOURGEOIS

26. Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B).

Le marché public concernant la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels, a été attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics (VOTP) le 27 mars 2017.

L'avenant a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché selon les modalités prévues par l'avenant et ses annexes.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article 139-5° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché public a été attribué pour un montant de 68 971,30 € HT. Cette diminution des quantités représente un montant de - 104,34 € HT, soit une diminution de - 0,15 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché revu à la baisse est de 68 866,96 € HT.

En raison du faible montant de la modification, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B), ayant pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché, prend acte que le montant de l'avenant n° 1 est de - 104,34 € HT, soit une diminution de - 0,15 % du montant du marché initial, qui était de 68 971,30 €, et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

27. Signature de l'avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B).

Le marché public concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur, a été attribué au groupement d'entreprises SEIRS TP (mandataire) et SEGEX (cotraitant) le 27 mars 2017.

L'avenant a pour objet de rectifier les prestations effectuées dans le cadre du marché public. Certains postes de dépenses ont augmenté de manière imprévisible, en raison de sujétions techniques imprévues, notamment pour le fraisage des canalisations de diamètre 200 millimètres.

Cette modification du marché est conforme à l'article 139-3° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché public a été attribué pour un montant de 91 974,20 € HT (tranche ferme) et 51 493,00 € HT (tranche optionnelle).

Le montant de l'avenant représente un montant de 11 068,30 € HT sur la tranche ferme, soit une augmentation de 12,04 % du montant de la tranche ferme initiale.

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Le nouveau montant du marché correspondant à la tranche ferme est de 103 042,50 € HT.
Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres du 19 février 2018.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 - Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B), ayant pour objet d'augmenter certaines prestations et de modifier les quantités prévues au marché, prend acte que le montant de l'avenant

n° 1 est de 11 068,30 € HT, soit une soit une augmentation de 12,04 % du montant de la tranche ferme initiale, prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

Rapporteur : Maurice MAQUIN

28. Signature de l'avenant n° 1 à la convention de gestion des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de GONESSE (Convention n° 569).

Dans le cadre du troisième volet de la réforme territoriale, les EPCI à fiscalité propre deviennent compétents, de manière obligatoire, en matière d'assainissement, au plus tard, le 1er janvier 2020.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a fait le choix, dans le cadre du travail conjoint mené avec le syndicat et la commune adhérente, de transférer la compétence assainissement au SIAH.

Il est prévu que le transfert soit effectif au 1er janvier 2019.

Ainsi, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de gestion des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de Gonesse, située sur le territoire de la CARPF, afin de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Il s'agit principalement de gérer les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées via leur curage, leur inspection télévisée et la gestion des interventions d'urgence.

Également, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (remplacement de tampons...) avec l'accord de la commune, si le montant de la réparation est supérieur à 2 000,00 € HT en eaux usées et en eaux pluviales.

Ces prestations sont effectuées en contrepartie du paiement d'un montant validé par la commune :

- Au titre des eaux usées :

Une redevance d'entretien d'un montant non soumis à la TVA de 0,10 € par mètre cube, qui sera directement prélevée sur les factures d'eau potable des usagers et reversée au syndicat par la société concessionnaire.

Elle pourra faire l'objet de réajustement avant chaque 31 décembre, en concertation des deux collectivités, par délibération intercommunale.

Une majoration au titre des frais de personnel sera de 4 % du montant des prestations réglées.

- Au titre des eaux pluviales :

Une redevance pour la période du 13 juin 2018 au 31 décembre 2018 d'un montant maximum non soumis à la TVA de 91 000 € sera versée par la commune après émission d'un ordre de reversement par le SIAH.

La commune a soumis cet avenant au vote de son Conseil Municipal le 26 mars 2018.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011 article 6152 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718.

Guy MESSAGER, avant que Maurice MAQUIN ne soumette ce point au vote, précise que la commune a délibéré avant-hier sur cet avenant de prolongation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 à la convention n° 569 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de GONESSE, ayant pour objet la prolongation des prestations de gestion des réseaux d'assainissement jusqu'au 31 décembre 2018, prend acte que les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011 article 6152 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523, prend acte que les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 77, article 7718, et autorise le Président à signer l'avenant et tous les actes relatifs à cet avenant.

29. Signature de la convention relative aux travaux de dévoiement du réseau intercommunal d'eaux usées liés à l'opération - lot n° 2 : Cœur jardin avec la commune de DOMONT (Convention n° 2018-03-05).

Maurice MAQUIN précise que suite à un souci technique la pièce-jointe à ce point à l'ordre du jour n'a pas pu être mise dans la note explicative de synthèse du comité. C'est pourquoi elle a été transmise en début de séance. Il ajoute que le Maire n'a pas passé cette convention à un Conseil Municipal car il détient une délégation de signature ad hoc.

La Commune de DOMONT a entrepris la réalisation d'un projet urbain avec l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER sur une partie de son territoire.

Cette opération, dite « Cœur de Ville », comprend la construction de logements collectifs et de commerces sur trois sites :

- La Plaine des Fossettes, en lieu et place du parking public au droit de la rue des Fossettes ;
- Au croisement de la gare, de l'avenue Jean Jaurès et de la place de la Gare ;
- Au croisement de la rue Louis Aragon et de la rue Censier.

Toutefois, la réalisation de ce projet, le lot 2 dit « Cœur Jardin », impacte un ouvrage d'assainissement appartenant au SIAH, et notamment une canalisation intercommunale d'eaux usées de diamètre nominale de 200 millimètres.

Afin de permettre la réalisation du projet urbain, la Commune s'est engagée à procéder, à ses frais et en tant que maître d'ouvrage, au dévoiement du réseau visé plus haut sur les parcelles cadastrées AL n° 246, 254 et 255 (ex AL n° 242, elle-même issue de la parcelle AL n° 27) sises au lieudit « la Plaine des Fossettes ».

Dans ce cadre il a été prévu que le SIAH autorise la Commune à procéder au dévoiement du réseau concerné, et que la Commune prenne en charge le financement de ces travaux.

En effet, les frais liés à l'exécution des travaux objets des présentes sont pris en charge par la Commune de DOMONT mais les frais liés à l'exécution des tests COFRAC seront pris en charge par le SIAH (les tests de compactage, l'inspection télévisée, les essais d'étanchéité).

Par ailleurs, durant la durée des travaux de dévoiement et la réalisation du projet immobilier prévu sur la parcelle, la Commune de DOMONT veillera :

- à formuler une demande auprès du service de l'Assainissement du SIAH en amont de tout projet de raccordement et de déversement d'eaux usées domestiques et non domestiques au réseau d'assainissement ;
- à ne réaliser les travaux de raccordement qu'après autorisation du service de l'Assainissement du SIAH ;
- à maintenir et garantir l'accès du SIAH à ces ouvrages.

Jusqu'à la réception des ouvrages par le SIAH, la Commune de DOMONT est tenue d'assurer la garde et l'entretien des ouvrages, à supporter toutes les responsabilités liées à la maîtrise d'ouvrage et à la propriété des biens susvisés.

La décision ainsi que la convention signée par la commune de DOMONT doivent parvenir au service juridique du SIAH dans la semaine du 26 mars 2018.

Les crédits sont prévus en dépenses et en recettes au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Guy MESSAGER indique qu'il est prévu que le SIAH engage 2500 euros HT environ.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention n° 2018-03-05 relatif aux travaux de dévoiement du réseau intercommunal d'eaux usées liés à l'opération lot n° 2 – cœur jardin avec la commune de DOMONT, prend acte que les crédits sont prévus en dépenses et en recettes au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

E. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapporteur : Marie-Claude CALAS

30. Signature d'un protocole d'accord n° 2018-03-06 avec la MATMUT - Affaire KEICK-REIDS.

Mesdames Cécile et Myriam REIDS, venant aux droits de Madame REIDS décédée, sont propriétaires d'une maison de ville en mitoyenneté située au 20, rue Ambroise Jacquin à FONTENAY-EN-PARISIS.

A partir du mois d'avril 2004, Madame REIDS a constaté que les murs de son logement étaient affectés de remontées d'humidité. Elle déplorait également plusieurs fissures qui apparaissaient sur ces murs, affectant la solidité du bâtiment.

De même, la cave de la maison mitoyenne, dont Monsieur FAFIN est propriétaire, était régulièrement inondée par des venues d'eau souterraines non localisées. Il convient de préciser qu'un fonds de commerce de tabac est exploité dans les locaux appartenant à Monsieur FAFIN.

Les services techniques de la Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS avaient alors imputé les venues d'eau à des sources naturelles.

Le 5 juillet 2006, les techniciens du SIAH, gestionnaire des réseaux d'assainissement de la commune, se sont rendus sur place, et ont constaté le mauvais état des canalisations communales qui selon eux, ne serait cependant pas à l'origine de la venue d'eau.

Le 21 septembre 2006, le trottoir situé entre la propriété de Madame REIDS et celle de Monsieur FAFIN s'est effondré.

Les investigations réalisées ont alors révélé une fuite sur le branchement d'eau potable du bar tabac avant compteur.

Cette fuite a été réparée le 26 septembre par la compagnie des eaux et les venues d'eau se sont depuis résorbées.

À l'étude des courriers adressés à Madame REIDS et des conclusions d'expertises, le SIAH et la compagnie des eaux dénie chacune toute part de responsabilité dans les désordres subis par la Madame REIDS.

L'expert judiciaire a déposé ses conclusions par rapport en date du 20 septembre 2012 retenant comme cause les désordres la rupture de la canalisation d'eau potable et le mauvais entretien des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales gérées par le syndicat.

L'expert judiciaire a retenu une responsabilité à concurrence de 60 % pour la société d'eau potable, soit 17 165,88 € TTC et 40 % pour le SIAH, soit 11 443,92 € TTC.

La société a signé un protocole d'accord avec Madame REIDS le 18 janvier 2016.

Le SIAH a refusé de signer ce protocole d'accord en raison de nombreux points non soulevés par sa défense. Par ce fait, la responsabilité du syndicat a été établie sans sa position sur ce dossier.

La MATMUT, assureur de Mme REIDS, a assigné le syndicat devant le Tribunal de Grande Instance de Pontoise le 14 septembre 2017 afin de percevoir le remboursement de 11 443,92 € TTC par le syndicat ainsi que les frais d'assignation, soit un montant total de 12 516,67 € TTC.

C'est l'objet du présent protocole d'accord au sein duquel le syndicat accepte de rembourser 1 526 € TTC qui correspond à la franchise de son assurance GENERALI, l'assurance du SIAH prend en charge le reste du montant, soit 10 990,67 € TTC afin de mettre fin au litige devant le tribunal.

Le syndicat souligne dans ce document qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance d'une quelconque responsabilité dans ce dossier.

En contrepartie, la MATMUT renonce de manière irrévocable et définitive à l'égard du SIAH à tous droits et actions se rapportant directement ou indirectement aux préjudices subis par Mme REIDS liés à la rupture de la canalisation d'eau potable et à l'entretien des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 617.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le protocole d'accord n° 2018-03-06 à intervenir entre la MATMUT et le SIAH, autorise le Président à signer le protocole d'accord, avec le versement par le SIAH de la somme globale et définitive de 1 526 € TTC (mille cinq cent vingt-six euros TTC) correspondant à la franchise de son assurance, par mandat administratif, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 011, article 617, prend acte qu'en contrepartie du versement de cette somme, la MATMUT renonce de manière irrévocable et définitive à l'égard du SIAH à tous droits et actions se rapportant directement ou indirectement aux préjudices subis, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce protocole d'accord.

31. Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM).

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2007, la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) a été créée conformément aux dispositions prévues par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, intégrée au code de l'environnement, au sein des articles R. 565-5 et suivants.

Cette commission est consultée sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion des risques. Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, ainsi que de l'exécution du schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN). Elle a notamment validé le projet de schéma départemental qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 août 2009.

Conformément aux dispositions de l'article R. 565-6 du code de l'environnement, la CDRNM comprend en nombre égal et pour une durée de trois ans renouvelable, les membres suivants :

- Des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassins situés en tout ou partie dans le département,
- Des représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires et des associations intéressées, ainsi que des représentants des assurances, des notaires, de la propriété foncière et forestière et des personnalités qualifiées,
- Des représentants des administrations et des établissements publics de l'État.

Par délibération n° 214-5 en date du 11 juin 2014, Monsieur Gérard GRÉGOIRE a été désigné comme délégué titulaire et M. Didier GUÉVEL comme délégué suppléant à cette commission.

Depuis les récentes lois adoptées dans le cadre du troisième volet de la réforme territoriale, seuls les conseillers municipaux et conseillers communautaires peuvent être délégués titulaires ou suppléants au SIAH et ainsi, pouvoir représenter le syndicat au sein d'organismes.

Au regard de l'évolution législative, il convient donc d'abroger cette délibération n° 214-5 et de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant à cette commission.

Guy MESSAGER précise que normalement on devrait faire un vote au bulletin secret mais il est possible d'y déroger. Toutefois si un délégué le souhaite on peut organiser un vote au bulletin secret. Aucune demande n'aboutit dans ce sens.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, désigne Didier GUÉVEL, délégué titulaire et Alain BOURGEOIS en tant que délégué suppléant du SIAH au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette désignation.

Rapporteur : Christine PASSENAUD

32. Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la signature des actes authentiques établis en la forme administrative.

Deux types d'actes authentiques coexistent en matière foncière : les actes notariés et les actes authentiques établis sous la forme administrative.

Pour qu'un acte soit conclu sous la forme d'un acte administratif, il faut que la collectivité soit partie contractante (vendeur ou acquéreur, bailleur ou preneur...) et que le bien en question se situe sur son territoire d'intervention.

La loi a conféré aux présidents d'établissements publics notamment, la faculté de recevoir et d'authentifier ces actes. En d'autres termes, le Président agit, lors de la signature, comme s'il était notaire.

Mais l'habilitation à authentifier ces actes est un pouvoir propre qui ne peut être délégué (la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures).

Il importe par conséquent, pour la passation de l'acte, que l'organe délibérant du Syndicat désigne un Vice-Président et un autre Vice-Président en cas d'absence du premier pour représenter le SIAH puisque le Président sera chargé d'authentifier l'acte.

Guy MESSAGER indique que c'est une possibilité qu'on a pour éviter les frais notariaux mais c'est la même valeur juridique qu'un acte notarial.

Ce vote peut aussi se faire au bulletin secret mais si personne ne le souhaite, il se fera à main levée.

Aucune objection de la part de l'assemblée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, désigne Didier GUÉVEL et en son absence Maurice MAQUIN, pour signer au nom du SIAH les actes administratifs établis sous la forme administrative, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

F. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Gilles MENAT

33. Création d'un emploi permanent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le SIAH a pour objectif de développer l'activité du service entretien et surveillance des ouvrages du fait du transfert à venir de la compétence assainissement de certains Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Dans ce contexte il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent à temps complet sur un poste de responsable du service entretien et surveillance du patrimoine sur le grade d'ingénieur territorial.

Ce responsable se positionnera dans l'organigramme sous la responsabilité du Responsable des Services Techniques. La mission générale de l'agent sera d'encadrer les agents du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine dans leurs missions, telles que le suivi des marchés d'entretien, le suivi des conventions d'entretien des réseaux eaux pluviales et eaux usées. L'agent assurera la gestion administrative et humaine du service. L'agent organisera et participera l'astreinte d'exploitation.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine sur le grade d'ingénieur.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

[Guy MESSAGER déclare qu'on avance toujours dans l'optique de gérer au mieux le patrimoine de notre territoire.](#)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi permanent à temps complet de responsable du Service Entretien et Surveillance du Patrimoine sur le grade d'ingénieur, précise qu'en cas de recherche infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par un agent non-titulaire, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

34. Création d'un emploi permanent à temps complet sur le poste de technicien en assainissement sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Compte tenu qu'il est nécessaire de renforcer le service Entretien et Surveillance du patrimoine, il est proposé de créer un emploi permanent sur les fonctions de technicien assainissement, sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe et relevant du cadre d'emplois des techniciens.

Sous l'autorité du responsable des Services Techniques, l'agent aura les fonctions de planification des interventions d'entretien, le suivi du patrimoine intercommunal, participera au suivi du patrimoine communal sous conventions, participera au suivi des programmes d'équipements publics et privés. L'agent assurera également des missions d'astreinte.

Ce recrutement s'établira sur un poste de technicien assainissement correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe du cadre d'emplois des techniciens à temps complet. La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des techniciens.

Cet emploi pourra être occupé par un titulaire, par un stagiaire ou par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi permanent à temps complet sur le poste de technicien en assainissement sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe, précise qu'en cas de recherche infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par un agent non-titulaire, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette création d'emploi.

35. Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 28 mars 2018 avec les créations d'emplois présentées ci-dessous.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Emplois de Direction</u>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Total emplois de direction		3	3		

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Administrative</u>					
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché	A	3	2	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif. Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5		
Adjoint administratif	C	5	4	1	
Total filière administrative		16	14	2	

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
<u>Filière Technique</u>					
Ingénieur en chef	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	2	2		
Ingénieur	A	6	3		3
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien Principal de 2ème classe	B	11	4	4	3
Technicien	B	4	1	1	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint technique 2ème classe	C	5	4		1
Total filière technique		31	17	5	9
Total général		50	34	7	9

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs en vigueur au 28 mars 2018 et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

G. QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Guy MESSAGER

Il est constaté l'absence de questions orales.

H. INFORMATIONS (5 minutes)

Rapporteur : Guy MESSAGER

Comptes rendus des réunions du Bureau des Élus.

Liste des marchés publics conclus par voie d'appel d'offres ouverts et notifiés depuis le dernier Comité Syndical.

Information importante de la part du Président :

Lors du bureau du 19 mars un point a été fait sur le contenu de l'émission cash investigation qui a soulevé de nombreux commentaires dans la presse.

Tout d'abord, cette émission comportait deux parties :

- Une première partie qui traitait de l'eau potable avec notamment, à propos de la ville de NÎMES, la question des rendements des réseaux ;
- Et une deuxième partie qui concernait les Eaux Usées à propos des conditions de passation de deux marchés du SIAAP remportés par la société OTV alors que la société concurrente italienne PASSAVANT était moins-disante.

Ce reportage s'est appuyé notamment sur une plainte pénale déposée, semble-t-il en janvier 2018 par la société PASSAVANT et qui ne concerne que le SIAAP.

Je vous rappelle que les deux sociétés citées ont répondu à l'Appel d'Offres qui a été lancé par nous en vue de l'extension de notre station de dépollution étant précisé que l'offre de la société PASSAVANT était beaucoup plus élevée que celle de la société OTV et techniquement moins aboutie.

Par application du principe de précaution, j'ai demandé à notre Avocat Maître Michel GENTILHOMME un rendez-vous, pour donner son avis sur les suites, éventuelles à donner.

Après visionnage de l'émission et avoir pris connaissance des articles de presse et commentaires, notre Avocat Maître Michel GENTILHOMME assurera une veille juridique sur les suites de la plainte pénale de la société PASSAVANT concernant les marchés du SIAAP.

En ce qui nous concerne, nous avons toujours eu la volonté de se conformer strictement aux règles de passation des marchés publics et en particulier dans cet Appel d'Offres de l'extension de la station.

Je terminerai, en indiquant que le SIAH n'est informé d'aucune action contentieuse de la part de la société PASSAVANT concernant le marché passé. Cette société a demandé la communication de documents administratifs concernant ce marché et la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) vient de rendre son avis sur les conditions de communication des documents relatif à ce marché.

Bien évidemment, je vous tiendrai informés, comme je le fais régulièrement sur ces dossiers importants.

S'ensuit ensuite un hommage pour les victimes de l'attentat de TRÈBES.

C'est avec consternation et émotion que nous avons tous appris le terrible attentat de TRÈBES ce vendredi dernier 23 mars faisant quatre victimes :

- Jean MAZIERES
- Christian MEDVES
- Hervé SOSNA et le
- Colonel Arnaud BELTRAME dont le monde entier a salué son héroïsme et nous rappelle la dangerosité des missions confiées à nos forces de l'ordre; mais aussi les valeurs de notre République.

Avec l'ensemble des Françaises et des Français, je vous demande de bien vouloir respecter un instant de silence à la mémoire de ces victimes.

Guy MESSAGER termine la séance sur l'importance des questions orales et l'intérêt d'avoir une réponse écrite. Il reprend l'exemple d'une séance passée où Roland PY - Maire de FONTENAY-EN-PARISIS avait une question et que s'il l'avait posé à l'écrit, le Syndicat aurait répondu.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à dix heures cinquante-cinq.

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL LE MERCREDI 27 JUIN 2018

Guy MESSAGER,

David DUPUTEL,

Signé

Signé

**Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.**

**Délégué titulaire de la commune
de SAINT-WITZ.**

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte, visé en sous-préfecture :

Le :

Affiché le :

Retiré le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Pour information : Nos délibérations et actes
sont consultables à l'adresse du SIAH et sont publiés sur notre site internet
www.siah-croult.org**

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180627-2018-235-PV-AU
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018